

Réunion générale

Corbeil-Essonnes, le 22 novembre 2011

Commission particulière du débat public

- Patrick LEGRAND, Président
- Isabelle JARRY,
- Gérard RIOU,
- Chantal SAYARET,
- Jacques ARNOULD,
- Paul CARRIOT

Maîtrise d'ouvrage, l'EPTB Seine Grands Lacs

- Régis THÉPOT, Directeur Général
- Jean-Louis RIZZOLI, Directeur Général Adjoint
- Amélie ASTRUC, Chef du projet Aménagement de la Bassée
- Stéphane DEMERLIAC, Chef du projet adjoint
- Dominique AMON-MOREAU

(Nombre de participants : 35)

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de M. Patrick LEGRAND, Président de la Commission Particulière du Débat Public, vice-Président de la Commission Nationale du Débat Public.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission Particulière du Débat Public : Il est de bonne tradition que nous soyons accueillis par les représentants de la municipalité de la ville dans laquelle nous sommes. Je passe la parole à Monsieur l'adjoint au Maire.

Jean-François BAYLE, adjoint au Maire de Corbeil-Essonnes, Vice-président de l'Agglomération : Je souhaite excuser Jean-Pierre Bechter qui n'a pas pu se libérer ce soir, mais qui m'a délégué cette tâche de vous accueillir et d'accueillir la Commission Nationale du Débat Public qui est déclinée aujourd'hui en Commission Particulière du Débat Public, présidée par Monsieur Legrand.

Nous sommes ici pour discuter des crues de la Seine, en particulier d'un projet qui concerne la Bassée, vallée qui se trouve en amont de Montereau et qui pourra servir à contenir les éventuelles crues de la Seine, crues que nous connaissons bien à Corbeil-Essonnes puisque, au cours du dernier siècle, nous avons été plusieurs fois victimes de ces catastrophes qui n'ont toujours été que matérielles, heureusement, mais qui sont très importantes.

Je crois qu'on classe la crue au niveau national comme la catastrophe majeure économiquement la plus importante puisqu'elle touche l'Île-de-France (20 % de sa population), elle risque potentiellement d'immobiliser tous les réseaux électriques, de transport, de chemin de fer, voire les réseaux d'alimentation en eau. Je rappelle que nous buvons pour la plupart d'entre nous de l'eau de Seine et que cela a une importance particulière.

A Corbeil-Essonnes, les collectionneurs de cartes postales nous aident à nous rappeler de l'inondation de 1910, nous voyons tous les bâtiments du centre-ville touchés plus ou moins par la crue de la Seine, et nous voyons nos concitoyens ancêtres marcher sur les tréteaux du marché que l'on avait installés dans toutes les rues de la ville pour permettre une accessibilité des maisons.

Je rappelle une anecdote. Le directeur des services techniques de la ville jusqu'en 1970-75, Monsieur Leroy, nous rappelait qu'à chaque crue les Corbeil-Essonnois étaient obligés d'aller chercher les tréteaux du marché à Paris puisqu'ils étaient partis avec la décrue jusque là-bas. Comme ils étaient marqués au sigle de la ville, on les récupérait grâce aux services municipaux de Paris.

Qu'avons-nous fait depuis cette époque ? Nous avons fait un certain nombre de choses à Corbeil-Essonnes. Nous avons construit un mur anti-crue en 1983 qui avait pour but de contenir des petites crues, c'est-à-dire le niveau de crue classé 1982 qui épargnerait la ville systématiquement. Mais, ce mur anti-crue ne permettrait pas de garantir une protection pour une crue de 1955 ou 1910.

Pour nous y préparer, le Préfet régional a approuvé en 2003 un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) qui a une incidence sur nos plans d'occupation des sols, sur nos plans locaux d'urbanisme et qui impose un certain nombre de règles de construction pour éviter qu'une crue éventuelle soit trop catastrophique.

Parallèlement, nous avons à Corbeil-Essonnes une seconde rivière qui s'appelle l'Essonne, qui est en train de constituer son PPRI qui sera approuvé l'an prochain, et qui nous permettra de prendre des précautions nécessaires en matière d'urbanisme contre une éventuelle inondation de l'Essonne.

Il est à craindre aussi (c'est prévu dans ces deux PPRI), que la crue concomitante de l'Essonne et de la Seine, ce qui est tout à fait possible, le hasard des calendriers de la météorologie peut nous amener à ce genre de problème.

Enfin, nous avons mis en place un DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) destiné aux habitants et aux services municipaux, aux services publics en général, qui permet de régler les problèmes de sécurité en cas de crue.

Avant que nous parlions de la gestion dynamique des crues, je rappelle que nous avons tous une responsabilité, habitant dans les zones inondables, d'abord de nous renseigner sur l'inondabilité de sa maison et de prendre des précautions, ne pas faire d'installation définitive dans les niveaux de maison inondables, ensuite s'apprêter le cas échéant à déménager un certain nombre d'objets si une alerte sérieuse était donnée. C'est la contribution que chacun

d'entre nous peut apporter à la limitation des dégradations qui pourraient advenir en cas de crue.

Merci.

Patrick LEGRAND : Merci. Vous avez déjà situé le problème et évoqué quelques solutions qui auront des échos dans notre réunion de ce soir.

J'en viens à l'ordre du jour traditionnel de nos réunions.

Je vous présenterai ce qu'est le débat public, c'est un objet neuf qui n'a pas toujours sa place dans le système de décision voire le système politique français mais qui a le mérite à notre sens de développer ce que l'on peut appeler une démocratie participative et de l'articuler sur la démocratie représentative que nous connaissons.

C'est un objet un peu particulier et, comme tous les outils, il vaut mieux savoir comment on peut s'en servir pour bien s'en servir.

Ensuite, nous passerons à la présentation du projet par les représentants du maître d'ouvrage, puis vous aurez la parole pour poser toutes les questions, quelles qu'elles soient, y compris celles que vous pourriez trouver idiotes (ce n'est pas si sûr que cela, en général, il y a toujours quelque chose), sans précaution, ces messieurs et mesdames vous répondront.

PRESENTATION DU DEBAT PUBLIC

Je m'appelle Patrick Legrand, je suis l'un des deux Vice-présidents de la Commission Nationale du Débat Public, une autorité administrative indépendante (certains s'en sont aperçu d'ailleurs du côté de quelques gouvernements anciens) et qui a en charge une chose un peu neuve : le développement de la contribution du public, du citoyen, aux décisions qui touchent à des enjeux nationaux, des enjeux qui peuvent emporter des conséquences sur le champ de l'environnement, le champ de l'économie et le champ du social. Ce sont de gros enjeux.

Vous avez certainement entendu parler du débat public sur le Grand Paris, quelques liaisons de grande vitesse sud, des gazoducs parfois, des autoroutes, et des choses un peu plus originales ou plus rares comme ITER en Provence, le Laboratoire international sur la fusion nucléaire, quelques terminaux méthaniers près des côtes, etc.

Ici, nous sommes en train de faire le débat public sur deux équipements dont je vous parlerai un peu plus tard.

La première caractéristique du débat public, c'est qu'il vient très en amont de la décision. Cela s'oppose en ce sens à ce que vous avez probablement l'habitude de pratiquer qui est l'enquête publique. L'enquête publique vient à la fin du processus. Nous nous sommes tous plaints pendant très longtemps sur le fait qu'elle venait beaucoup trop tard, les décisions essentielles étaient prises, l'équipement était dur, la seule chose possible disaient certains était de choisir la couleur des poignées de portes.

Avec le débat public, nous sommes largement en amont de ces décisions et, pour vous et pour nous, c'est une caractéristique particulière puisque le projet n'est pas totalement abouti. Vous serez peut-être frustrés, vous n'aurez pas des choses absolument définies sur ce projet puisque les études ne sont pas closes.

Le faire en amont signifie aussi que l'on peut discuter de l'utilité et des finalités. Ce n'est pas seulement le comment, c'est aussi le pourquoi : à quoi cela servira-t-il et quels sont les objectifs du projet ?

La loi nous impose de discuter des finalités et de vous associer aux discussions sur les utilités, les inutilités et autres.

La deuxième caractéristique, c'est que la loi nous impose à nous, Commission Particulière, émanation de la Commission Nationale (cela nous change encore des enquêtes publiques), de ne pas avoir d'avis sur le fond. Vous ne nous entendrez jamais dire que tel argument est bon, tel autre est mauvais, telle option est bonne, telle autre est mauvaise. Nous n'en avons pas le droit. Nous sommes là essentiellement pour vous entendre, éventuellement reconstituer les arguments et les raisonnements et les mettre sur le papier. Nous sommes d'une certaine façon les garants de l'autorité que vous pouvez avoir quand vous pouvez discuter et les garants du compte rendu de ce que nous aurons entendu. Au fond, nous sommes vos greffiers, vos avocats.

La troisième caractéristique, c'est quelque chose d'un peu neuf sinon vous direz que, comme d'habitude, on vous fait discuter et, à la fin, on vous dit merci, on ne retrouve jamais ce que vous avez dit et on ne sait pas si cela a servi. Le débat public aboutit à quelque chose d'assez particulier. Nous, à la Commission Particulière, nous ferons un compte rendu le moins traître possible des avis qui pendant ces quatre mois de réunions auront été évoqués, c'est notre travail normal, mais l'intérêt particulier du débat public, c'est que le maître d'ouvrage sera obligé, avant le début de l'été, de s'engager :

1. Sur le fait de savoir si oui ou non il fera l'équipement.
2. Sur ce qu'il aura entendu pendant le débat public et qu'il mettra en œuvre dans le projet ; autrement dit, vous êtes en mesure d'influer sur le projet et 80 % des projets ne ressortent pas du débat public comme ils y sont entrés.
3. Sur ce qu'il a bien entendu mais qu'il ne mettra pas en œuvre soit parce qu'il n'est pas d'accord, soit parce qu'il n'a pas les moyens, soit parce que ce sont des incertitudes.

Cet acte particulier qui est rendu public est une espèce de contrat social qu'il passe devant nous mais entre vous et lui, contrat social sur lequel vous avez une barre assez extraordinaire, c'est que vous êtes en mesure de lui demander des comptes régulièrement : « Vous aviez promis telle et telle concertation, cela n'a pas été fait. Vous aviez dit que vous essayeriez de trouver une hypothèse non vulnérable pour tel et tel paysage ou tel monument, ce n'est pas ce que vous avez mis en œuvre. », etc.

C'est une espèce de contrôle social qui a plusieurs intérêts. D'une part, c'est de faire de vous des auxiliaires de notre travail et de vous réinvestir comme citoyens pleinement actifs. D'autre part, cela nous empêche nous, Commission Nationale du Débat Public, de devenir une bureaucratie de plus. Nous sommes autorité administrative indépendante mais nous sommes moins de dix, c'est pour cette raison d'ailleurs que nous avons besoin de vous et de collègues de temps en temps pour faire des Commissions Particulières qui sont des intermittents du débat public.

Contrairement à ce que l'on peut penser, c'est relativement efficace. Quand une espèce de contrôle social s'établit, des comptes sont demandés et peu d'acteurs de l'aménagement n'ont pas régulièrement des contacts avec les élus, les associations ou les citoyens et peuvent se permettre de passer outre un certain nombre d'engagements sociaux, d'autant que

maintenant la responsabilité sociale de l'entreprise pour les questions d'environnement est souvent déterminante.

Cela fonctionne. Nous l'avons vu il n'y a pas très longtemps par deux fois sur des ports où, ce qui avait été promis lors d'un débat public voici sept ou huit ans n'étant pas mis en œuvre, les gens, lors d'un débat public venant ensuite, ont dit : « Pourquoi vous ferions-nous confiance, mettez de l'ordre d'abord dans vos promesses et peut-être qu'après nous examinerons vos nouveaux projets ! ». Pour un industriel, cela peut être un bâton assez puissant si ce n'est une carotte.

Ce soir, nous allons donc contribuer à ce débat public. Un débat public, c'est toute une série de réunions. Nous avons des débats publics un peu particuliers puisque, si ce soir nous parlons d'un projet qui a été rassemblé sous une espèce de formule « Crue Seine Bassée » et donc d'un projet qui est un ensemble de dispositifs de rétention de la crue de la Seine dont le maître d'ouvrage va vous parler, la Commission Nationale du Débat Public a décidé d'organiser les débats publics sur deux équipements : d'une part, celui-ci qui porte sur une zone particulière de la Seine qui s'appelle la Bassée et qui aurait pour objectif de créer des casiers de rétention des crues (la décision n'est pas prise, c'est encore au conditionnel) sur le secteur aval de la Bassée ; d'autre part, un équipement qui touche le même territoire et le même milieu (les questions aquatiques, hydrauliques et d'hydrologie) c'est-à-dire l'éventuel élargissement de la Seine entre Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine pour lui permettre d'accueillir des bateaux de grand gabarit et ainsi développer le commerce grand gabarit et fluvial jusqu'à Nogent.

Il y a donc deux débats et, si vous regardez bien les calendriers qui sont à votre disposition, vous verrez des dates différentes qui touchent le même territoire, pas les mêmes maîtres d'ouvrage mais qui s'enchevêtrent ou s'intègrent et parfois se traduisent par des réunions communes.

Ce soir, nous parlons principalement de la question de la Bassée et de la création de ces casiers avec un établissement public territorial de bassin qui s'appelle Seine Grands Lacs, établissement public ancien, qui a déjà à son tableau quelques équipements importants. Si vous avez l'occasion (mais nous ne reviendrons pas dans votre secteur pour en discuter), vous pourrez assister à quelques réunions sur cette question de l'élargissement de la Seine.

Pourquoi sommes-nous ici ? Au fond, la Bassée peut être considérée comme assez loin.

Ces deux équipements ont une caractéristique commune : bien sûr, ils touchent un milieu particulier, une trentaine de kilomètres de long dans chaque cas, mais ils ont des finalités qui touchent l'amont (c'est le bassin amont qui constitue la crue) et l'aval qui pourrait, grâce à un pareil équipement, échapper à la crue. Ce n'est pas seulement l'endroit où l'équipement sera créé, c'est aussi l'amont et l'aval.

C'est presque une première que nous tentons ici d'intéresser les citoyens de l'aval à un équipement qui ne les touche pas directement mais dont ils pourraient éventuellement profiter dans le cadre de ces interactions entre les équipements et les solidarités entre les populations, les territoires, etc.

Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? A force de discuter avec tout le monde pour préparer le débat public (il est préparé pendant six à huit mois), nous avons senti qu'il y avait derrière cet équipement, qui n'est pas seulement constitué de digues et de pompes, des questions de solidarité interrégionale, des questions d'échange de services, et que ces questions pouvaient être aussi déterminantes que les finalités et surtout pour la réalisation éventuelle de cet équipement.

Nous sommes donc venus vous voir non pas pour vous dire ce que d'aucuns nous ont déjà répondu : « Si l'on cause sur cette affaire, on devra payer », ce n'est pas seulement cela, c'est aussi pour faire discuter ensemble des gens de territoires différents qui peuvent avoir des avis différents ou divergents mais qui ont une espèce de réflexion collective à faire sur la gestion collective des questions d'eau et de crue.

J'ai été particulièrement sensible à ce que vous avez dit, Monsieur l'adjoint au Maire, notamment sur la discipline urbanistique qu'il vaut mieux avoir, discipline que l'on a peut-être retrouvée assez tardivement.

Dès que nous vous aurons donné la parole, vous aurez le droit de dire tout, de vous poser des questions sur le débat public comme sur l'équipement. Soyez indulgents avec le maître d'ouvrage et la Commission parce que le débat public n'est pas une forme administrative fixée, c'est de temps en temps un travail d'équilibriste. Pour le maître d'ouvrage, c'est le premier débat public.

Pour la Commission, même si nous en avons l'habitude, nous savons très bien que nous ne sortons jamais indemnes d'un débat public, 80 % des projets sont transformés. Quelques-uns partent en vrille définitivement, c'est normal. Une autoroute Amiens-Lille-Belgique qui arrive sur une route en Belgique avec 500 mètres en Wallonie, 500 mètres en Flandres et 500 mètres en Wallonie, il ne faut pas trop y compter. Sur un port de Méditerranée où l'on oublie d'étudier la houle et où l'on veut envoyer 3 000 ou 4 000 voitures en moins d'une demi-heure sortant d'un car ferry dans un centre comme celui de Nice, ce n'est pas vraiment astucieux.

En général, 80 % des projets sont enrichis et associés. S'ils ne se font pas, c'est pour d'autres raisons dont vous connaissez la principale, les affaires financières ne sont pas toujours faciles. Dans tous les cas, la société qui a à gérer où le territoire social change, les rapports de force, les alliances, les reconnaissances sont totalement différents. Cela se fait parfois dans le « sang » (c'est toujours correct) et, dans tous les cas, les participants du débat public ont appris quelque chose, mais nous aussi, et ont changé dans le plus intime de leurs neurones.

L'idée est de discuter, il n'est pas vraiment utile de crier. L'idée est d'argumenter, les invectives ne sont pas utiles non plus. Cela se fait de moins en moins d'ailleurs. L'idée est de construire ensemble une sorte de démocratie technique qui permette de dépasser la technocratie agissante : « Circulez, il n'y a rien à voir, j'ai pensé pour vous, je vais le faire et vous serez heureux même si vous n'avez pas participé à la décision ! »

Bonne réunion.

Joël RORET, Corbeil-Essonnes : Je suis intéressé par l'environnement dans la mesure où je suis venu à l'écologie avec Brice Lalonde quand il était ministre, Génération Ecologie, etc.

Patrick LEGRAND : Vous êtes resté à l'écologie j'espère ?

Joël RORET : A l'écologie, oui, mais à Génération Ecologie non, c'est devenu un peu groupusculaire mais, peu importe, sa conception était favorable. A l'époque, on parlait déjà du Plan de Protection des Risques des crues de la Seine.

Dans vos propos, ce qui me frappe, c'est cet aspect défensif que vous avez eu a priori pour justifier le débat public, comme si vous aviez en face de vous des sortes d'ogres qui allaient vous agresser.

Je suis très heureux, surtout dans cette ville où c'est peu courant, qu'il y ait un débat public. Pour avoir été adjoint au maire, je connais la duplicité qui s'est installée dans cette ville, notamment sur les questions d'environnement où l'on nous fait croire que l'on fait de l'environnement mais où, en même temps, dans la zone 1 de Plan de Protection des Risques, on a construit pas mal de choses.

Soyons clairs, on privilégie l'immédiateté, la spéculation immobilière par rapport au moyen et long terme dont nous allons parler ce soir c'est-à-dire : que peut-il se produire sur une crue trentennale ? Le Var en est un exemple, ce qui s'y passe aujourd'hui peut se produire ici. Même si la crue de 1910 ne s'est pas produite depuis cent ans, nous sommes dans des cycles et la mémoire a tendance à s'estomper quand l'intérêt spéculatif prend le dessus.

Je n'en ai pas contre vous, je suis très heureux que vous soyez là, mais j'ai été frappé par tous vos arguties pour justifier votre présence alors que, en tant que démocrate, je pense que vous êtes indispensables à cette démocratie, une démocratie d'opinion, et je voudrais être certain que ce qui sera dit ce soir sera pris en compte comme vous nous l'avez assuré.

Patrick LEGRAND : J'ai bien compris. Ce ne sont pas des arguties, c'est simplement vous faire partager les bases.

Je m'occupe d'environnement depuis de nombreuses années, la démocratie me plaît. Le plus important, c'est que nous le partagions ; plus nous le partagerons, plus nous le ferons fonctionner et mieux nous saurons l'utiliser.

Je suis assez de votre avis mais pas tout le monde, voilà pourquoi j'ai distribué largement la bonne parole sur un objet un peu neuf qui n'est pas toujours très bien compris. C'est tout.

PRESENTATION DU PROJET

Régis THEPOT, Directeur général de Seine Grands Lacs : Je voudrais tout d'abord excuser l'absence du Président de l'établissement, Pascal Popelin, qui était présent à la réunion de lancement du débat public la semaine dernière, qui a prévu d'assister à de nombreuses autres réunions d'ici la mi-février mais qui, malheureusement ne pouvait pas être présent ce soir.

Pour commencer, je voudrais présenter la petite équipe de l'établissement qui est dans les murs :

- Jean-Louis Rizzoli, Directeur général adjoint de l'EPTB Seine Grands Lacs
- Amélie Astruc qui est chargée du projet de la Bassée, qui interviendra longuement sur le projet et notamment toutes les questions présentant un caractère technique,
- Stéphane Demerliac, qui pourra éventuellement répondre sur des questions concernant l'hydrologie du bassin,
- Dominique Amon-Moreau qui vient un peu en espion puisqu'elle s'occupe d'environnement à l'institution, elle co-animera avec nous la réunion plus spéciale du débat public sur le volet environnement,
- Cécile Arnaud, le conducteur de l'opération, qui nous aide à conduire cette opération, de la société EGIS, qui pourra éventuellement répondre à quelques questions, notamment sur le volet environnemental.

Nous avons tenu compte de l'expérience de la première réunion de lancement, j'aimerais insister sur quelques messages correspondant au dossier dit du maître d'ouvrage qui se trouve à l'entrée de la salle. Pour ceux qui découvrent ce projet, il est certainement difficile de l'appréhender. Le mieux est de le lire et de nous questionner éventuellement après par le biais de la commission.

Nous essaierons de vous faire passer des messages un peu forts, sachant que la présentation est faite sur le plan de ce dossier.

- Qu'est-ce que l'EPTB Seine Grands Lacs ?
- Les inondations, un risque majeur qui a justifié ce projet de la Bassée, même si après il prend en compte d'autres composantes.
- Les leviers d'action pour une politique de prévention et de gestion des inondations.
- La restauration des zones humides, notamment dans la vallée de la Bassée qui est un enjeu majeur.
- L'historique du projet.
- Le territoire de la Bassée.
- Les bénéfices du projet.
- Le descriptif de l'aménagement.
- Les principes de fonctionnement de l'ouvrage.
- Les travaux et le planning du projet.
- Le coût du projet, question à laquelle on ne peut pas échapper.
- ✓ L'EPTB Seine Grands Lacs

Nous avons changé notre appellation, celle d'EPTB Seine Grands Lacs est récente, nous l'utilisons officiellement depuis quelques semaines parce que nous avons été reconnus comme Etablissement Public Territorial de Bassin sur le territoire du bassin de la Seine en amont de la confluence de la Seine et de l'Oise. Nous avons gardé les mêmes statuts juridiques. D'ailleurs, j'ai utilisé le mot « institution » volontairement tout à l'heure, nous sommes toujours l'Institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine.

Le Président Legrand l'a dit tout à l'heure, aujourd'hui, notre métier de base est d'être propriétaires et d'exploiter quatre lacs réservoirs (je vous recommande d'y aller, il y a des sites extraordinaires), dont la mission est de participer au soutien des débits de la Seine et de ses affluents et d'écrêter les inondations sur la région Ile-de-France et en aval de ces ouvrages.

Jusqu'à présent, nous avons une appellation plus courante « Grands Lacs de Seine », nous l'utiliserons peut-être durant le débat.

Statutairement, nous sommes une institution interdépartementale composée de quatre départements (Paris et trois départements de la petite couronne), administrée par un Conseil

d'administration composé de 24 élus représentant ces institutions ; Pascal Popelin représente le département de la Seine-Saint-Denis, il est Président du Conseil d'administration. Des services préparent et appliquent les décisions du Conseil d'administration qui représente environ 120 personnes dont 90 sur les lacs.

✓ Les inondations, un risque majeur

Il n'y aurait pas eu de projet de la Bassée s'il n'y avait pas un contexte que vous avez très bien rappelé Monsieur l'adjoint au Maire. J'ai une expérience préalable sur le bassin de la Loire, j'ai coutume de dire qu'en France métropolitaine, il existe trois catastrophes naturelles prévisibles :

- la première que connaissent très bien les assureurs, c'est l'inondation en région Ile-de-France,
- la deuxième, le tremblement de terre sur la Provence Côte d'Azur,
- la troisième, les inondations sur Loire moyenne, avec le risque d'une inondation sur la Seine et sur la Loire au même moment, ce qui représenterait un désastre pour l'économie nationale, heureusement avec une probabilité qui reste assez faible.

Nous avons tendance, même nous dans notre discours (certains disent que nous sommes catastrophistes), à tout axer sur 1910. J'ai un numéro de *Paris Match* dans mon bureau sur 1955, je peux vous montrer des photos, ce n'était pas joli non plus. Si aujourd'hui nous avons la reproduction d'un événement type 1955, cela entraînerait déjà des dommages considérables dans la région parisienne, notamment en amont ou en aval de Paris qui reste relativement mieux protégée que l'agglomération elle-même.

C'est bien un enjeu à caractère régional et national : 850 000 habitants seraient en zone inondable avec une crue de niveau 1910.

En fait, nous avons affaire à une double incrédulité sur ce projet, les gens ne croient pas globalement que cela peut arriver, pour tout un tas de raisons, notamment le fait que la population change, le caractère urbain. Sur la Loire, l'incrédulité est plus faible.

Deuxième incrédulité, qui est encore plus difficile à faire comprendre, c'est que vous pouvez être touché par l'inondation sans être vous-même inondé. Une inondation, cela veut dire qu'EDF coupe l'électricité dans une zone beaucoup plus large que celle inondée ; cela veut dire qu'il n'y a plus de transport possible du nord au sud, de l'est à l'ouest. Cela veut dire que le personnel ne peut plus venir, que les sous-traitants ne peuvent plus venir, que vos commanditaires ne commandent plus, c'est-à-dire un impact beaucoup plus fort que le seul correspondant à la zone inondée en 1910. D'ailleurs, on hésite à montrer la carte de cette zone car c'est trompeur, l'impact est beaucoup plus fort que le seul impact sur la zone inondée.

Vous imaginez ce que pourrait représenter l'inondation prévisible du métro. La RATP s'y prépare bien. Un scénario fait apparaître 140 kilomètres de lignes de métro qui pourraient être inondées. Quand un métro est inondé, cela signifie deux ou trois ans pour le remettre en état avec tous les automatismes qui existent aujourd'hui. On imagine le préjudice que cela pourrait représenter sur l'économie.

Une grosse incertitude technique puisque nous ne sommes pas dans un champ de certitudes, nous avons beau être des techniciens, nous admettons l'incertitude : il est très difficile sur une agglomération comme Paris d'évaluer les dommages indirects aux réseaux. Paris est un

gruyère, c'est la fameuse loi de Pascal, il suffit qu'il y ait un trou, l'eau s'infiltré avec une pression très forte. Il existe une superposition de réseaux et nous avons beaucoup de mal aujourd'hui à évaluer l'impact économique complet d'un événement type crue du niveau 1910 voire au-delà mais nous nous interdisons tout catastrophisme.

Je profite de cette tribune pour insister avec vigueur sur ce point. Nous avons un bel exemple avec Bangkok, l'inondation de la Thaïlande qui a lieu en ce moment : 12 millions d'habitants, une inondation lente qui a pris des semaines et des semaines. La Thaïlande avait une prévision de croissance 2011 de 4,1 %, elle est passée immédiatement à 2,6 %. Les Thaïlandais estiment qu'ils ont perdu 1,5 point de croissance à cause de l'inondation de Bangkok. Je vous laisse méditer sur ce chiffre quand on connaît toutes les discussions à l'heure actuelle sur le niveau de croissance de notre pays, l'impact économique serait considérable sur l'économie nationale et européenne.

Sur le risque inondation à Corbeil-Essonnes, nous serions ravis d'avoir des précisions sur ce niveau du risque. Nous avons repris quelques éléments du PPR. Votre commune est sensible au risque. Je regardais les chiffres en ligne sur le site Internet du département de l'Essonne, un département très sensibilisé qui nous a accompagnés dans beaucoup de réflexions, notamment sur la réduction de la vulnérabilité : 50 000 habitants en zone inondable dans le seul département de l'Essonne avec 800 entreprises directement en zone inondable.

✓ Les leviers d'action : prévention et protection

La Bassée, si projet il y a, est un élément qui s'inscrit dans une chaîne de prévention de gestion du risque inondation. C'est comme le maillon d'une chaîne, si un élément ne fonctionne pas, notre protection collective ne fonctionnera pas. Nous essaierons de jouer sur l'ensemble de ces éléments avec des mesures structurelles (aménagement hydrauliques, protections locales, aménagement type la Bassée) et des mesures non structurelles (tout le monde participe à sa propre protection).

Nous sommes très contents du débat public de la Bassée dans tous les cas de figure parce que c'est l'information et la sensibilisation de l'opinion au risque. Nous avons organisé l'année dernière un salon national et européen à Paris qui s'appelait Prévirisques, dont la conclusion a été que la priorité absolue était de développer cette information, cette culture, cette conscience du risque, notamment sur la région Ile-de-France mais plus globalement sur l'ensemble du bassin, et qu'il fallait sans doute lier cette culture du risque inondation à la culture du fleuve parce que c'est un point sur lequel il y aurait beaucoup de choses à faire sur le bassin de la Seine.

Sans ce contexte de risque considérable, il n'y aurait pas ce projet de la Bassée.

✓ La restauration des zones humides : un enjeu environnemental de première importance

Un deuxième élément de contexte également très fort, que nous retrouverons dans le détail du projet présenté : la restauration des zones humides qui est un enjeu environnemental de première importance au niveau européen et national puisqu'une zone humide comme la vallée de la Bassée participe à la biodiversité, à la qualité des eaux, à la gestion quantitative des eaux.

Une zone humide de qualité a aussi un rôle d'amortisseur par rapport aux inondations, un rôle d'éponge puisqu'elle peut aussi restituer de l'eau en période de sécheresse. Notre pays a perdu énormément de zones humides depuis des décennies, aujourd'hui nous essayons d'arrêter collectivement cette perte et le projet de la Bassée s'inscrit dans cette démarche

puisque'il met dans ses objectifs celui de restauration de la zone humide de la Bassée au même niveau que l'objectif de renforcement de la protection hydraulique, mesure structurelle à l'aval de l'ouvrage, notamment à destination de la région Ile-de-France.

Je passe la parole à Jean-Louis Rizzoli qui va vous expliquer l'origine de ce projet et les études conduites avant d'arriver au projet proposé aujourd'hui.

- ✓ Un projet de bassin pour agir sur l'impact des crues de l'Yonne

Jean-Louis RIZZOLI, Directeur Général adjoint de l'EPTB Seine Grands Lacs :
Bonjour. J'ai quelques minutes pour vous présenter la genèse de ce projet qui a une quinzaine d'années et qui est assez atypique par rapport aux aménagements du bassin de la Seine notamment.

Il convient de se resituer dans les années 90-91 lors de l'inauguration du dernier né, le lac réservoir Aube, on s'est posé la question de savoir s'il fallait aller plus loin dans l'aménagement du bassin, notamment pour le risque inondation.

C'est dans ce cadre que l'EPTB Seine Grands Lacs a conduit une série d'études partenariales (nous avons fait toutes nos études avec l'Etat, l'Agence de l'eau, la Région, tous les acteurs concernés par les crues) pour mieux connaître la vulnérabilité de la région Ile-de-France face à ce risque.

Ces études ont été menées de 1992 à 1998, il s'agissait d'études expérimentales. Peu existaient jusqu'à ce jour. Elles avaient comme objectif de :

- Mieux appréhender l'impact économique des grandes crues par débordement. On s'est demandé ce qui se passerait sur la région Ile-de-France si la crue de 1910 revenait. On ne savait pas du tout.
- Quantifier l'efficacité hydraulique de nos ouvrages. Nous en avons fait quatre, un sur chaque axe (Seine, Aube, Marne, Yonne), nous ne savions pas si cela avait un effet intéressant pour la réduction du risque.
- Simuler différents scénarios d'aménagements supplémentaires pour compléter le dispositif.

Ces études ont confirmé la nécessité de compléter le dispositif, notamment par une action menée en priorité sur l'Yonne. L'Yonne n'est gérée et maîtrisée que par un des ouvrages, Pannecière, qui ne contrôle que 2 % du bassin versant de l'Yonne et qui n'est pas suffisant.

L'étude a montré aussi, par l'analyse des crues historiques, que les pointes de crue de la Seine jusqu'à Paris correspondaient en général au passage de la pointe de crue du bassin de l'Yonne, et cela a été vérifié par la dernière grande crue qu'a connue le bassin, celle de janvier 1982 dite crue décennale. Elle a bientôt trente ans, il n'y en a pas eu de grosse depuis, la culture du risque a disparu. Cette crue de janvier 1982 a failli noyer la ligne C du RER dans la région parisienne.

Suite à cette crue de 1982, le Préfet Vauchel a institué des groupes de travail pour réfléchir sur la façon d'améliorer la situation et sur ce que l'on pouvait faire sur l'Yonne. De nombreuses recherches avaient été faites auparavant dans le bassin de l'Yonne depuis le début du 20^{ème} siècle. Depuis les années 50, nous avons de bons barrages sur l'Yonne comme Pannecière qui barre la vallée, situés soit dans le bassin amont où c'est facilement réalisable

parce qu'on est dans le bassin du Morvan avec des fondations étanches, soit à l'aval mais plus compliqués parce que les fondations étaient dans du calcaire.

Les années 90 ont vu le début des sciences de l'environnement, il y a eu association de la prise en compte de l'hydrologie et de l'environnement, on ne pouvait plus gérer uniquement de façon hydraulique. On a essayé de chercher des variantes à ces ouvrages qui avaient un impact sur l'environnement assez important. Sont apparus deux types d'ouvrages :

- un scénario avec trois barrages
- des petits projets de ralentissement dynamique (60 à 80) formés de petites digues sur l'ensemble du bassin, qui coupent quelques affluents, permettent une sur-inondation des zones, augmentent l'expansion des crues et ralentissent les crues de l'Yonne et de ses affluents.

Nous avons vérifié que ces ouvrages étaient intéressants pour les crues moyennes mais n'avaient pas d'impact suffisant sur une grande crue.

Dans les années 95, en regardant ce qui s'était fait sur le Rhin qui a été complètement canalisé, on s'est aperçu que cela aggravait les crues à l'aval. Il a été décidé, pour remédier à ces crues à l'aval, de reprendre de l'eau dans le Rhin et de le remettre latéralement dans des zones endiguées le long de ce fleuve. De plus, ces pompages et cette sur-inondation dans des zones endiguées de part et d'autre du Rhin permettaient de redécouvrir toute cette forêt rhénane qui avait disparu.

On s'est donc demandé si l'on ne pouvait pas faire la même chose sur le bassin de la Seine. Il s'est avéré qu'on pouvait le faire dans la zone de la Bassée puisque, dans les années 80 avait été fait le canal à grand gabarit entre Montereau et Bray-sur-Seine. A cause de l'action de nos lacs Seine et Aube, il existait une grande zone d'expansion de crue qui n'était plus inondable, même pour les très grandes crues supérieures à 1910.

C'est à ce moment que nous avons eu l'idée de faire un projet, de prendre de l'eau dans la Seine pour la mettre de part et d'autre de la Seine dans des espaces endigués pour laisser passer la crue de l'Yonne et faire un aiguillage pour qu'il n'y ait pas concomitance des deux crues de la Seine et de l'Yonne.

C'est ainsi qu'en 1995 est née l'idée de ce projet de la Bassée, avec un double objectif :

- une réduction de la vulnérabilité face aux crues de la région parisienne,
- une renaturation de cette ancienne zone humide qui ne l'était plus depuis vingt ans.

Il est à noter que le projet de la Bassée est prioritaire. On pourrait encore faire des barrages sur l'Yonne mais le canal à grand gabarit a eu comme impact d'accélérer les crues de la Seine et d'arriver en concomitance avec les crues de l'Yonne. Il faut donc un projet qui réduise la vitesse de la Seine et c'est ce projet de la Bassée qui est prioritaire par rapport aux autres.

✓ Le territoire de la Bassée

Amélie ASTRUC, Chef du projet d'aménagement de la Bassée : Je vais vous parler du territoire de la Bassée puisqu'il s'agit du lieu où nous souhaiterions mettre en place notre projet.

La vallée de la Bassée est une plaine de plus de 16 000 hectares qui s'étend entre la confluence de la Seine et de l'Aube et entre la confluence de la Seine et de l'Yonne.

C'est un territoire que l'on appellerait multifonctionnel parce qu'il comprend de nombreuses richesses et de nombreux usages. Il s'agit du premier site d'extraction des granulats d'Ile-de-France utiles pour les matériaux de construction de bâtiment. Il s'agit aussi d'un gîte aquifère donc d'une importante réserve d'alimentation en eau potable pour la région Ile-de-France, une plaine agricole également, une zone humide d'importance et un espace de loisirs (chasse, pêche, écotourisme).

Cependant, la vallée de la Bassée que l'on appelle la vallée à l'aval, située à l'aval de Bray-sur-Seine, a été partiellement dégradée par les travaux d'aménagements réalisés sur le bassin de la Seine au cours des dernières décennies mais également par la modification des usages puisque, sur ce territoire, existaient auparavant des prairies qui ont été progressivement abandonnées au profit des terres agricoles puis de l'extraction de granulats.

✓ Les bénéfiques

Le premier objectif de notre projet serait le suivant : diminuer de manière significative les niveaux de crue de l'Yonne et de la Seine en région Ile-de-France.

Parlons tout d'abord de la fréquence d'utilisation de l'ouvrage.

Il s'agit d'un ouvrage qui serait sollicité uniquement pour les crues ayant des risques de dommage majeurs à Montereau-Fault-Yonne et en aval dans la région Ile-de-France, donc une fréquence d'utilisation en moyenne tous les cinq à six ans.

Quelle serait exactement l'utilisation de cet ouvrage ?

Comme le disait Monsieur Rizzoli, il s'agirait d'agir de manière indirecte sur les crues de l'Yonne et le passage du pic des crues de l'Yonne en venant ralentir le débit de la Seine c'est-à-dire en prélevant par pompage et en stockant dans des espaces un volume important d'eau au moment du passage de la pointe de crue de l'Yonne, de manière que le débit résultant à Montereau soit réduit.

Comment saurions-nous à quel moment optimal pomper ?

En fait, nous prévoyons de développer un outil de prévision des crues sur des horizons de trois à quatre jours qui nous permettrait de déterminer le moment optimal de pompage de manière à avoir une action la plus efficace possible.

De manière générale, l'aménagement de la Bassée permettrait de réduire les niveaux de crue de l'ordre de 20 à 50 centimètres suivant les villes et le type de crue. Si l'on se focalise plus précisément sur la ville de Corbeil-Essonnes, cela nous permettrait de passer pour les crues bien connues de 1955 et 1982 sous les seuils des premiers débordements qui génèrent les premiers dommages. L'action sur la crue 1910 serait également significative mais pas suffisante pour passer en dessous des seuils de dommage.

Qui dit bénéfique hydraulique dit abaissement du niveau des crues, réduction des surfaces inondées et, par conséquent, limitation des montants de dommages liés aux inondations. C'est vraiment l'objectif du projet. Nos analyses ont montré que, sur la région Ile-de-France, le projet permettrait de diminuer de l'ordre de 25 % à 30 % le montant des dommages liés aux inondations par rapport à la situation actuelle, passant pour la crue de 1910 d'un montant de près de 6 Md€ de dommages à 4,3 Md€ avec la Bassée.

Sur le nombre de personnes touchées par les inondations, nous aurions des pourcentages de réduction de l'ordre de 25 % à 40 %.

Nous avons fait des calculs permettant de démontrer que le coût moyen des dommages évités chaque année par le projet d'aménagement de la Bassée serait de l'ordre de 70 M€.

S'agissant de la réduction des dommages des surfaces inondées et des personnes touchées dans le département de l'Essonne, elle serait de l'ordre de 20 % à 40 % sur le montant des dommages pour des crues importantes de type 1910, 1955 ou, plus récemment, 1982.

Voilà ce qu'il en est pour le premier objectif qui est la réduction des dommages liés aux inondations en Ile-de-France.

Parlons maintenant du deuxième objectif, restaurer la zone humide exceptionnelle de la Bassée donc cette portion de Bassée située entre Bray-sur-Seine et la ville de Montereau-Fault-Yonne qui a été partiellement dégradée.

Comment restaurerions-nous cette zone humide ?

Nous prévoyons de mettre en place des inondations dites écologiques de manière totalement indépendante des inondations réalisées pour la protection contre les crues qui permettraient de rendre à la Bassée son caractère de zone humide avec toute la faune et la flore que cela implique notamment les oiseaux d'eau, le brochet ou encore la flore spécifique des prairies humides.

Ces inondations seraient réalisées de manière annuelle, régulière, maîtrisée, sur des hauteurs d'eau de quelques dizaines de centimètres dans des secteurs bien définis comme ayant un potentiel de restauration élevé.

Elles favoriseraient le retour d'espèces caractéristiques des zones humides ainsi que le développement d'activités associées telles que la chasse, la pêche ou encore l'écotourisme.

✓ Le descriptif technique de l'aménagement

Il s'agirait de construire 10 espaces de stockage des crues qui seraient délimités par des digues de faible hauteur (4,70 mètres maximum) sur un linéaire de 58 kilomètres.

Ces surfaces de stockage représenteraient de l'ordre de 2 300 hectares et un volume de stockage de l'ordre de 55 millions de m³.

La Bassée n'étant plus inondable naturellement, même pour des crues importantes, ces mises en eau se feraient par pompage avec un débit très important de l'ordre de 230 m³/seconde.

La vidange s'effectuerait naturellement gravitairement par l'intermédiaire de vannes une fois l'événement de crue passé.

✓ Les principes de fonctionnement de l'ouvrage

En cas de prévision d'une crue majeure, les pompes démarreraient suffisamment tôt pour avoir une action optimale. Les espaces endigués, vides l'immense majorité du temps, se rempliraient progressivement par pompage pendant des durées de deux à trois jours jusqu'à atteindre leur niveau maximal de stockage.

Une fois la crue passée, nous pourrions vidanger ces espaces, surtout pour ne pas aggraver les risques de débordements locaux. Ces espaces se videraient à un débit contrôlé, régulé, jusqu'à être totalement vides. Après un nettoyage et une remise en état, les activités seraient remises en service à l'intérieur de ces espaces.

On imagine une digue de faible hauteur avec un chemin piétonnier en crêt. Les usages sont maintenus à l'intérieur des espaces. Deux à trois semaines tous les cinq à six ans en moyenne, il se formerait des plans d'eau temporaires qui seraient ensuite vidés.

✓ Travaux et planning du projet

Nous souhaitons que notre chantier, si le projet d'aménagement se réalise, soit à l'écoute des riverains, propre, respectueux de l'environnement et aussi peu consommateur en énergie que possible.

Si, à l'issue du débat public et en fonction des éléments du débat public, nous décidons de poursuivre les études relatives au projet, les études complémentaires et la poursuite des études de faisabilité se dérouleraient sur les années 2012-2013. La partie administrative, l'enquête publique, les autorisations administratives seraient faites en 2014, pour un démarrage des travaux fin 2015/début 2016 sur une durée d'environ cinq ans.

✓ Le coût du projet

Les études relatives au projet sont financées depuis le début des années 2000 par l'Etat, la Région Ile-de-France, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'Europe par l'intermédiaire d'un programme européen auquel nous participons.

Le coût du projet d'aménagement est estimé à 495 M€ HT et le coût global de fonctionnement lié à la maintenance, l'exploitation et l'entretien, à 5,7 M€.

Patrick LEGRAND : Merci. C'est toujours une présentation un peu rapide mais vous verrez que, progressivement, on pénètre dans le projet. J'ouvre la partie la plus intéressante de la soirée c'est-à-dire la discussion.

Tout ce qui est dit sera noté et repris.

André BRUNEL, Alfortville : Je ne suis pas un habitant de Corbeil-Essonnes mais d'Alfortville. Je suis sur une petite ville de 46 000 habitants où 99 % du territoire est inondables. Si je suis venu ce soir, c'est parce que j'ai eu l'information par la presse comme quoi il y avait un débat public, et il semblerait que ce débat public soit décisionnaire dans la suite du projet.

Mon premier grief est au niveau de la communication. A travers la presse, j'ai su qu'il y avait ce débat ce soir mais je ne savais pas à quel endroit cela se passait. J'ai appelé la mairie de Corbeil-Essonnes, on m'a passé la personne responsable qui m'a dit qu'elle n'était pas très au courant, que c'était le SIAP qui l'organisait. Elle m'a donné le numéro de téléphone du SIAP. J'ai appelé le SIAP, on m'a dit que la personne responsable était en réunion et qu'elle me rappellerait. C'était hier, je pense qu'elle me rappellera bientôt !

Ce qui est grave dans cette affaire, c'est que c'est un débat où l'on doit faire une communication, où l'on doit pouvoir transmettre au maximum de citoyens le but, les tenants et les aboutissants. En fait, ce sont des réunions un peu confidentielles. Je souhaiterais que la communication soit nettement plus forte. Tous les citoyens en bordure de Seine et de Marne, et même ceux à l'extérieur, seront concernés.

Je suis très impacté par les crues. Je vais vous dire pourquoi je souhaite que le projet de la Bassée existe.

En 1955, j'ai connu les crues de la Seine. J'étais enfant. Les camions déversaient de la terre pour renforcer les murettes anti-crue. Il y avait un tel niveau d'inquiétude que les écoles étaient fermées, les gens se mobilisaient, on avait déposé devant le domicile de mes parents une barque pour évacuer.

Sur la murette anti-crue, lorsque je posais ma main, le bout de mes phalanges trempait dans le fleuve.

Ceci pour dire que le projet la Bassée, s'il nous fait gagner 10, 15, 20 centimètres, ce seront 20 centimètres sur un désastre humain, environnemental et économique. C'est pourquoi je suis favorable à ce projet.

Patrick LEGRAND : L'information n'est pas toujours simple. Merci tout de même d'être là. Vous avez vu que cela fonctionnait tout compte fait. Je vais vous faire connaître le dispositif que nous avons mis en place.

Le débat public est une offre. Si personne n'est au courant de l'offre, il n'y a pas grand monde. En général, ce n'est pas non plus le nombre de présents qui fait la qualité des réunions. En revanche, pour qu'il y ait une certaine efficacité, il faut qu'il y ait du monde. Pour qu'une intelligence collective se développe, il vaut mieux du collectif.

Je vais demander à Annie Augier qui est notre secrétaire générale de vous décrire le dispositif que nous avons mis en place pour informer les gens, pour mettre à leur disposition l'ensemble des informations que vous avez.

Merci pour ces remarques, cela nous permet d'évaluer l'efficacité de notre dispositif qui est extrêmement complexe. Je crois que dans l'article du Parisien figuraient des dates, nous avons tous l'habitude de travailler avec des données incomplètes mais cela a au moins fonctionné pour vous.

Pour que vous preniez la mesure de l'opération, Annie va vous expliquer le dispositif mis en place pour la réunion de ce soir.

Annie AUGIER, secrétaire générale de la Commission particulière du débat public : Votre réflexe a été d'appeler la mairie de Corbeil-Essonnes, vous auriez pu aller sur leur site Internet qui relaie de manière magistrale notre réunion de ce soir, à la fois grâce à leur newsletter ; la mairie a joué magnifiquement le jeu de l'information publique en nous publiant très largement.

Notre dispositif de communication est très vaste et a pour objectif de toucher toute cible dans un périmètre de 25 à 30 kilomètres autour de chacune des réunions publiques. Nous avons un dispositif de tracts diffusés en boîtes aux lettres, un dispositif de partenariat avec les affichages Decaux, un dispositif avec l'ensemble des commerçants, des sites publics, pratiquement 500 affiches qui ont été diffusées pour la réunion de ce soir.

Nous avons surtout un site Internet qui vous permet de poser vos questions et d'avoir l'intégralité des informations liées au débat. Vous auriez pu sur Google taper « débat public inondation », sans connaître le mot « Bassée », vous seriez tombé sur notre site Internet qui relaie l'intégralité du dispositif de communication.

Les réunions publiques ne sont qu'un moyen de vous exprimer, il en existe d'autres. Nous avons déjà sur notre site Internet, lié à ce débat public en particulier, une trentaine de questions en ligne, d'autres sont en attente, des avis sont aussi possibles. Vous pouvez poster votre opinion de manière très libre, sans forcément attendre de réponse du maître d'ouvrage.

D'autres dispositifs sont présentés sur le site, notamment des cahiers d'acteurs. Si vous représentez une association ou une entité constituée, vous avez la possibilité d'exprimer votre opinion.

Encore une fois, le dispositif est varié. Nous avons deux attachés de presse, les journalistes jouent le jeu également, *La République* est présente ce soir. Peut-être êtes-vous tombé sur le seul article qui ne mentionnait pas la réunion de ce soir. En tous les cas, la presse est notre alliée dans cette affaire.

André BRUNEL : Je suis allé sur Internet mais je pars du principe que tout le monde n'a pas Internet. En fait, la communication est réservée pour les gens qui ont Internet. Or, si c'est un débat public, il faut l'ouvrir à tout le monde.

Annie AUGIER : Nous recevons aussi beaucoup de questions par écrit à notre bureau de Nogent-sur-Seine. Nous avons aussi une permanence à Bray-sur-Seine. Tout cela est mentionné dans nos documents.

Patrick LEGRAND : Où aura lieu la réunion d'Alfortville le 2 février ?

Annie AUGIER : Salle de la Convivialité à Alfortville, le jeudi 2 février.

Patrick LEGRAND : Nous ne pensons pas que tout le monde a Internet. S'il y a une forte diffusion d'un dossier papier, c'est parce que nous savons que tout le monde n'a pas Internet mais aussi nous n'allons pas déporter les frais d'impression d'un pareil dossier.

Cela vous a été difficile mais vous êtes là, vous avez trouvé des chemins qui vous ont conduit jusqu'à nous. Vous nous donnez l'occasion de dire où aura lieu la réunion d'Alfortville le 2 février, vers la fin, au moment où les choses auront beaucoup changé dans nos têtes.

Vous allez sûrement en parler. C'est peut-être la différence avec un milieu comme la Bassée encore rural, avec des bistrot où l'on se cause, où il y a des communautés. Les informations passent par le bar dans les milieux peu urbanisés. Vous allez sûrement en parler et, progressivement, les choses prendront.

La presse réagit bien mieux que voici quelques années à ces choses. La Ville de Corbeil-Essonnes a fait un effort d'ouverture. Peut-être faudrait-il informer un peu plus l'intérieur de nos boutiques. Pour nous, à dix, nous y arrivons facilement mais, quand il s'agit de structures plus importantes, c'est difficile. Nous avons essayé de faire le maximum pour créer de l'information.

Il ressort tout de même quelque chose des débats publics. Il ne faut pas attendre que tout le monde vienne, tout le monde ne peut pas venir ou n'a pas envie de venir. Vous êtes là, vous portez sur vous-mêmes une partie de délégation des autres qui ont vu mais n'ont pas voulu venir. Cette façon de faire est assez innovante mais vous savez bien que sinon nous serions à trois réunions la même soirée et 365 jours sur 365.

André BRUNEL : Aujourd'hui, les riverains de la Seine ne se sentent pas concernés par la crue du fleuve. Je souhaite que l'on transmette le message au maximum de personnes, que les gens soient informés et qu'on les sensibilise à cela.

Patrick LEGRAND : Je suis de votre avis, c'est pourquoi nous essayons de sortir de l'emprise de l'équipement. Cela n'a pas été aussi simple que cela mais nous y arriverons.

Olivier JACQUE, Châtenay-Malabry : Sur l'opportunité du projet, la protection en Ile-de-France varie énormément. Pour Corbeil-Essonnes, Monsieur l'adjoint au Maire a dit 1982, pour d'autres 1955, 1924 ou 1910. L'inondation provient de la protection la plus basse, la moins efficace.

On voit très bien que la première priorité est d'homogénéiser les protections. Nous aurons des résultats beaucoup plus importants en homogénéisant et en remontant des protections locales qu'en construisant un nouvel ouvrage.

Les propos de Monsieur Thépot sont catastrophiques par moment quand il présente les choses. Pour le métro, ce n'est pas la hauteur d'eau qui primera mais la durée de la crue avec la remontée de la nappe d'accompagnement. C'est un problème d'eau souterraine.

En revanche, les études du GIEC qui ont été présentées en 2009 pour Paris sur le bassin de la Seine ne prévoient pas, dans le cadre du changement climatique, d'aggravation des crues mais prévoient une baisse très forte des étiages. En 2050, l'étiage de la Seine baissera de 25 % alors que la moitié de l'eau qui coule en région parisienne provient déjà des barrages réservoirs.

La Seine est un fleuve à très petit débit et, s'il baisse de 25 %, on peut considérer que l'on aura des problèmes aussi bien pour la production d'eau potable que pour la dilution des rejets des stations d'épuration.

On peut considérer (c'est une hypothèse qu'il faut regarder avec beaucoup d'attention) que la première priorité pour l'installation des barrages réservoirs n'est pas de construire une nouvelle protection contre les crues mais de construire un barrage qui permette de soutenir les étiages. Il existait dans le passé un projet qui est dans les cartons sur les lacs de Champagne. Ce projet peut être considéré aujourd'hui comme une première priorité compte tenu des prévisions à 40 ans c'est-à-dire demain quand on sait qu'un tel projet demande entre 20 et 30 ans avant d'être réalisé.

Par ailleurs, on parle du coût de fonctionnement estimé aujourd'hui à 5,7 M€, qui était plutôt de 7 M€ voici quelques mois. Cela représente plus de 50 % du budget de fonctionnement de l'institution actuelle. Ce budget représente deux à trois fois le coût de fonctionnement d'un barrage réservoir tels qu'ils existent actuellement. Ces barrages réservoirs permettent de stocker en moyenne 200 millions de m³ alors que nous sommes là sur un projet de 55 millions de m³. Un barrage réservoir sert deux fois par an, il écrête la crue et soutient l'étiage, alors que là nous sommes sur un projet qui fonctionnera une fois tous les cinq à six ans. La rentabilité de cet ouvrage n'est vraiment pas assurée dans les propos que l'on nous a tenus.

De plus, on ne sait pas qui le paiera. Dans le document, on parle d'une redevance auprès des usagers. Quels sont ces usagers ? Quels sont les usagers du risque inondation ? C'est très difficile à définir.

Par ailleurs, on nous explique que ce projet a deux buts, le deuxième de restaurer les zones humides. Les zones humides relèvent du budget général c'est-à-dire de l'impôt et non pas de la redevance. Nous ne voyons pas très bien pourquoi on viendrait faire financer la restitution des zones humides par une redevance.

Troisième question, le canal Seine à grand gabarit (projet Bray-sur-Seine/Nogent-sur-Seine), avec un passage de 1 000 à 3 000 tonnes. Comme l'a dit Monsieur Rizzoli, à partir du moment où l'on va canaliser, on accentue la vitesse d'écoulement et les phénomènes de crue dynamique. Ce projet avait été abandonné après des études dans les années 80 parce que l'on considérait qu'à l'aval existaient des risques forts d'accentuation des crues. D'ailleurs, l'Etat a fait rédiger un rapport par l'inspecteur général, Pierre Verdeaux, il mentionne très bien qu'il faut faire des études. Il dit qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre les deux projets mais il ne dit pas non plus qu'ils sont compatibles et qu'il n'y aura pas d'impact de l'un sur l'autre.

Aujourd'hui, ce projet Seine à grand gabarit est soutenu avant tout par Christian Jacob qui souhaite développer une plate-forme multimodale à côté de la ville dont il est maire. C'est la raison pour laquelle, en grande partie, ce projet a été relancé et est soutenu. On peut se demander aujourd'hui si la Bassée ne sera pas une mesure compensatoire au canal à grand gabarit. Si tel devait être le cas, je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas l'Etat et VNF qui le prendraient à leur charge, ce serait la conséquence de la construction du canal.

Patrick LEGRAND : Merci. Voilà une belle série de colles bienvenues. Nous avons fait le nécessaire pour qu'il y ait toujours un représentant de VNF, Benjamin Airaud. Sachant qu'il y avait des interactions, la Commission Nationale a dit que ces deux projets devaient être au débat public simultanément et de façon coordonnée.

Régis THEPOT : Monsieur Jacques connaît très bien le projet de la Bassée. En réalité, il y a beaucoup plus que trois questions. Je propose de reformuler un certain nombre de questions et de les traiter une par une en essayant de rester équilibré dans le traitement des différentes questions.

La première question était presque une critique personnelle par rapport au caractère catastrophiste de mes propos. J'ai d'ailleurs dit que, sous peine d'être accusé de catastrophisme, je restais très mesuré dans mon expression. En particulier, tous les documents et toutes les informations que nous donnons ne sont pas des informations des Grands Lacs de Seine, nous ne sommes pas juge et partie dans ces informations. Toutes les informations sur le risque actuel en région Ile-de-France proviennent de l'Etat, de l'IAU Ile-de-France, ce sont des informations extérieures, contrôlées, avérées.

A l'heure actuelle, il existe une réalité objective que nous sommes prêts à présenter en détail avec les gens qui ont produit ces informations lors d'un débat public à votre convenance, qui montre que le risque s'aggrave en région Ile-de-France et que, malheureusement, aujourd'hui, on continue à construire en zone inondable des bureaux, des logements, sans précaution particulière.

Vous avez insisté sur un deuxième phénomène, le changement climatique. Je suis beaucoup plus prudent que vous, Monsieur Jacques. J'ai ici sous la main un article du *Monde* d'hier avec le rapport du GIEC, un rapport que j'ai téléchargé sur Internet voici deux heures, qui montre qu'actuellement les experts mondiaux sur le climat concluent au fait que nous allons vers une aggravation des extrêmes.

Je ne serais pas si affirmatif que vous. D'ailleurs, je n'ai pas cité le changement climatique dans les risques potentiels. Nous avons quand même ce couperet au-dessus de nous. Des grandes métropoles européennes ou mondiales ont connu des événements beaucoup plus forts que l'événement type 1910. D'ailleurs, vous savez très bien, Monsieur Jacques, vous êtes un spécialiste du dossier, qu'à l'heure actuelle la directive européenne « Inondation » qui s'impose à la France nous conduit à considérer qu'une crue 1910 n'est pas un événement extrême. De grandes capitales européennes ont été soumises à des crues millénales, cela peut

arriver. Maintenant, nous ne sommes pas catastrophistes, nous disons que la probabilité est très faible et la meilleure réponse pour nous est d'abord l'information du citoyen.

Je reprends votre deuxième question concernant l'hétérogénéité des protections. Nous avons bien dit que nous étions dans une chaîne de protection, de gestion, et tout maillon faible de la chaîne participe au risque.

Je vous rejoins, nous avons un dispositif global, qu'il soit de l'information, de la protection locale, de la protection en amont, de la vulnérabilité. C'est ce dispositif global cohérent qui permettra de réduire collectivement le risque.

Là où je ne vous rejoins pas du tout, c'est sur la réponse technique. Nous savons que le chantier d'information d'une population de 10 à 12 millions d'habitants prendra une génération, et j'ai trouvé que le témoignage de l'habitant d'Alfortville était émouvant et marquant, un témoignage de la crue de 1955 que j'ai d'ailleurs citée tout à l'heure.

Vous imaginez le chantier pour arriver à ce que nos concitoyens dans la région Ile-de-France soient conscients. Cela ne se fera pas en huit jours mais en vingt ou trente ans. Nous présentons un projet (nous n'avons pas dit que c'était la seule réponse mais un projet qui pourrait être réalisé) qui permet d'apporter dans un délai relativement court, à dix ans, une réponse technique qui permet de réduire le risque, mais ce n'est pas la seule réponse technique, vous avez raison sur ce point, il faut avoir une action sur la protection locale, sur la réduction de la vulnérabilité, sur la conscience du risque, sur la gestion du risque.

C'est d'ailleurs ce que les pouvoirs publics feront puisque, dans le cadre de la transposition de la directive européenne « Inondation », il faudra que d'ici 2015 il y ait des plans de gestion des inondations sur notre pays. Il y aura bien sur les territoires un risque d'inondation important, il y aura donc bien cette obligation de gestion, mais opposer ce projet de la Bassée à d'autres actions, en disant qu'il n'y a pas cohérence, qu'il y a hétérogénéité dans les protections ne me paraît pas correct. En tout cas, ce n'est pas ainsi que nous avons prévu et conçu le projet.

Dans les nombreuses questions que vous avez posées, il y avait celle opposant la gestion des inondations et la gestion des étiages. Nous sommes bien dans des logiques tout à fait différentes. Il existe des politiques publiques pour gérer les inondations, des politiques publiques pour gérer les étiages. Vous avez raison sur le fait qu'une agglomération comme celle d'Ile-de-France doit se préoccuper de la gestion des étiages à l'échelle de 50 ans ou de 100 ans. C'est presque urgent.

Effectivement, les modélisations que nous avons aujourd'hui, et de nouvelles qui arriveront demain, montrent que nous aurions une réduction tendancielle du débit moyen de la Seine à l'échelle de 2050 et ces préoccupations ont été intégrées puisque nous avons actuellement les meilleures équipes européennes qui travaillent avec nous à l'impact du changement climatique tel que nous l'estimons aujourd'hui sur la gestion de quatre lacs réservoirs existant pour voir s'il ne faut pas adapter les règles de gestion de ces ouvrages dans ce contexte.

Actuellement, les 800 millions de m³ stockés dans nos ouvrages sont très confortables par rapport au seul besoin en eau à court terme de l'agglomération Ile-de-France et la priorité est de revoir la gestion de ces ouvrages dans cette perspective de changement climatique avant d'imaginer de faire de nouveaux ouvrages extrêmement coûteux.

Opposer l'un à l'autre, non. Le risque inondation est avéré. Nous pouvons avoir en janvier/février (nous ne le souhaitons pas et la probabilité reste relativement faible) une inondation catastrophique sur la région Ile-de-France. Le risque dont vous parlez est un

risque à 2050 avec une ressource en eau qui reste confortablement dimensionnée pour l'agglomération Ile-de-France.

Amélie ASTRUC : Je voulais apporter des précisions concernant votre question relative à la priorité que l'on donne aux crues par rapport aux étiages.

Nos ouvrages sont bien dimensionnés pour le soutien d'étiage et je donnerai l'exemple de cette année qui est excessivement sèche sur le bassin de la Seine. Il y a eu très peu d'événements pluvieux depuis le mois de février. Il y a eu une crue au mois de décembre, nous avons respecté nos règlements d'eau et l'eau que nous avons stockée pour diminuer les pointes de crue en décembre et janvier a été relâchée ensuite progressivement pour respecter nos courbes d'objectif.

A partir du mois de février, il y a eu très peu d'eau sur le bassin de la Seine. Cela dure depuis plusieurs mois. Nos ouvrages ont été remplis uniquement à 70 % de leur capacité normale, ils ont atteint un niveau de remplissage maximal au 15 juin et, avec ce stock réduit à 70 % de la capacité, nous continuons à soutenir les débits en cette date du 22 novembre et nous continuons à rester sous les seuils de sécheresse définis par les arrêtés cadres sécheresse.

D'un point de vue soutien des étiages, nous avons un dimensionnement d'ouvrage qui nous paraît suffisant.

Je reviens sur votre question concernant l'effet des nappes d'accompagnement sur les réseaux. Nous avons préparé une animation qui vous permettra de mieux comprendre parce que ce n'est pas un concept facilement compréhensible. Cela reprend le graphique que vous avez vu dans la présentation avec les réseaux souterrains superposés, Morgane va vous montrer l'animation.

Quel est l'impact de la montée du niveau de Seine sur les risques aux réseaux souterrains ?

En temps normal, la Seine est basse, les réseaux fonctionnent normalement. Quand la Seine montera progressivement, elle aura un impact sur la montée du niveau de la nappe souterraine ; le niveau de la nappe montera progressivement, la pression sur les réseaux augmentera, cela engendra beaucoup plus d'infiltrations qui seront difficilement reprises par les systèmes de pompage existants et qui entraîneront une forte perturbation de ces réseaux, l'évacuation des personnes fragiles. Même si l'on n'est pas en zone inondable, l'hôpital ne disposera plus d'électricité, plus d'alimentation en eau potable et nécessitera l'évacuation des personnes.

Comme le disait Monsieur Jacque, pour le réseau de métro, il s'agit bien d'un effet de nappe d'accompagnement mais, si nous parvenons à réduire le niveau des crues de l'ordre de 20 à 30 centimètres ou à 50 centimètres suivant les crues, cela a aussi un impact sur le niveau de la nappe puisque ces deux niveaux sont directement liés, et notre impact reste positif.

Monsieur Jacque a posé des questions sur la décomposition du coût de fonctionnement. Les 5,7 M€ auxquels vous faisiez allusion sont HT, cela doit correspondre à 7 M€ TTC. Nous prenons en compte non seulement les coûts de maintenance, les coûts d'électricité, mais aussi le renouvellement des équipements : remplacement des pompes, rénovation des voiries sur des périodes très importantes. Les coûts de renouvellement des équipements sont pris en compte.

Nous avons aussi pris des hypothèses maximalistes en termes de personnel d'exploitation, de maintenance et d'usure des équipements puisqu'ils sont amenés à fonctionner moins souvent

que des équipements normaux de pompage dans les ouvrages d'assainissement par exemple. De ce fait, les coûts induits sont sûrement surestimés par rapport à la réalité des faits.

Patrick LEGRAND : Benjamin Airaud de VNF va répondre. Je reviendrai vers vous pour savoir ce que vous pensez de ce qui s'est dit. Je ne doute pas que vous ne soyez pas totalement satisfait mais je ne doute pas non plus que ces questions seront posées tout au long de notre débat et qu'elles s'affineront progressivement.

Benjamin Airaud est chef de projet sur l'élargissement de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, il est de Voies Navigables de France, cet établissement public qui passe de 400 à 4 000. Il y en a comme cela !

Benjamin AIRAUD, VNF : Bonsoir à tous. Je suis en charge du projet pour VNF qui s'appelle la mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine.

Comme vous le rappelez, c'est un projet ancien dont les premières versions ont été envisagées dans les années 80. Il n'a pas été donné de suite au projet du fait notamment des possibles perturbations qu'il pourrait entraîner sur l'écoulement des crues et sur la zone humide du secteur concerné.

C'est dommage, je n'ai pas à ma disposition ce soir l'ensemble des illustrations du projet VNF, j'aurais pu vous montrer le tracé envisagé dans les années 80, très rectiligne, avec beaucoup de coupures de méandres, ce qui accélère les crues.

Aujourd'hui, le projet porté par VNF se compose de cinq scénarios d'aménagement. Nous sommes sur des aménagements qui respecteront beaucoup la sinuosité de la Seine, il n'est pas envisagé de coupures de méandres hormis pour le scénario 5.

Les scénarios sont numérotés de 1 à 5, le scénario 1 permettant le passage de bateaux de gabarits inférieurs à ceux du scénario 2 puis du 3, du 4 et du 5. Les scénarios sont numérotés en fonction de la taille de plus en plus importante des bateaux pouvant arriver à Nogent-sur-Seine.

Le projet VNF proposé aujourd'hui au débat est beaucoup plus respectueux de l'environnement mais également de l'hydraulique et de l'écoulement des crues. Nous aurons une réunion le 8 décembre à Paris, nous vous présenterons le projet plus en détail.

Est-ce que ces deux projets sont compatibles ? C'est une très bonne question. D'ailleurs, c'était un des points soulevés par Monsieur Verdeaux dans son rapport de 2008 qui demandait d'ailleurs au préfet de bassin d'organiser un comité de pilotage sur ces deux projets.

Ce comité de pilotage a été mis en place, il s'est réuni à plusieurs occasions. Il y a également eu un comité technique avec l'ensemble des services de l'Etat compétents sur ces questions. Nous avons mené une série d'études que vous pouvez consulter, disponibles sur les deux sites Internet, aussi bien celui de Crue Seine Bassée que notre site Internet Petite Seine Grand Gabarit.

Parmi ces études, Seine Grands Lacs a demandé à son prestataire hydraulique, le bureau d'études en charge de ses études hydrauliques, de vérifier s'il y avait impact ou non du projet de mise à grand gabarit tel qu'envisagé aujourd'hui sur leur aménagement et notamment la gestion de leur aménagement. Les résultats et les conclusions de ces études sont que les deux

projets sont compatibles et que l'impact potentiel du projet de VNF sur celui des Grands Lacs serait inférieur au centimètre.

Patrick LEGRAND : Merci de ces informations. Monsieur, que pensez-vous de cela ?

Olivier JACQUE : Pour répondre à Monsieur Thépot, je ne suis pas contre le projet, il s'agit de priorité. Est-ce que la priorité est de construire un nouvel ouvrage pour lutter contre les crues ou de construire un équipement qui permette de faire du soutien d'étiages ?

Les études que l'on peut trouver sur l'évolution climatique pour le nord de la France (pour d'autres régions, il y a une accentuation des crues et des étiages) annoncent des crues plus tardives mais pas plus fortes. Alors qu'il y a une forte réduction des étiages de l'ordre de 24 % en 2050, cette réduction correspond à l'ensemble des prélèvements d'eau faits sur la Seine en une année.

Il y aura une forte réduction, cela changera totalement la situation par rapport à aujourd'hui si ces prévisions sont confirmées dans les faits. Voilà ce que l'on peut dire dans ce domaine. Je ne suis pas climatologue et je ne peux pas vous en dire plus.

Patrick LEGRAND : Vous connaissez bien les travaux du GIEC manifestement.

Olivier JACQUE : J'ai assisté à des conférences et à des colloques, il y en a eu un en juin 2009 où les représentants du GIEC ont expliqué les choses.

Deuxième point sur les 5,7 M€, c'est à peu près deux à trois fois le coût de fonctionnement d'un barrage actuel ; pour un barrage qui permet de stocker 200 millions de m³, cela coûte aujourd'hui en fonctionnement deux à trois fois moins alors qu'il soutient également les étiages et que ce sont des équipements qui fonctionnent chaque année, donc qui écrètent même pour des crues moins fortes, qui ont moins d'impact mais qui gênent un certain nombre de fonctionnements.

Je ne dis pas que ce cinquième ouvrage était inutile mais il est d'un coût de fonctionnement très élevé. Cela n'a rien à voir avec les précédents ouvrages qui ont des résultats beaucoup plus efficaces.

Patrick LEGRAND : Monsieur Rizzoli va vous répondre. Des contributions comme la vôtre peuvent se traduire très concrètement par des cahiers d'acteurs relativement courts, 6 à 8 pages, totalement mis en maquette, imprimés et diffusés par nos soins dans le cadre de la réduction de la dissymétrie de la capacité d'information des uns et des autres.

Deuxième point qui est peut-être à discuter entre tout le monde : il nous arrive, sur des questions difficiles, où il existe à la fois des incertitudes, des hypothèses, etc., d'organiser des réunions spécifiques, des réunions d'évaluation des bases et des références, des réunions de partage des hypothèses voire des réunions qui permettent d'affiner un certain nombre d'hypothèses et simultanément d'y adhérer, en tout cas de les enrichir.

C'est tout à fait possible aussi. Nous sommes prêts à organiser une réunion sur le sujet si cela peut intéresser le maître d'ouvrage et le public, qu'il soit compétent ou non. Ce sont des questions qui nous pendent au nez si je peux me permettre l'expression.

Jean-Louis RIZZOLI : J'apporterai quelques compléments. Pour le soutien d'étiages, j'ai rapidement esquissé les études qui avaient été menées dans les années 90 après la fin de la construction du lac réservoir Aube qui touchait aux crues mais nous avons fait exactement la même chose pour le soutien des étiages, notre deuxième mission. Dans ce cadre, de

nombreuses études ont été faites sur des besoins en eau, des prospectives à des échéances variées avec notamment l'Agence de l'eau et les acteurs concernés ; nous avons étudié, comme pour les crues, tous les aménagements qui pourraient être susceptibles d'améliorer le soutien des étiages.

Nous avons étudié un lac des côtes de Champagne qui est dans les cartons ; il existe mais il faudra se rappeler que, dans les années 2000, collectivement, on a décidé que ce n'était pas une priorité. D'abord, la rivière la plus sensible en quantité et en qualité, c'est la Marne, et cet ouvrage était sur la Marne. Ensuite, il est ressorti qu'il valait mieux assurer l'amélioration de la qualité de l'eau par des stations d'épuration avant de faire un ouvrage supplémentaire de soutien d'étiages.

Ce volet a été confirmé dans les études 2007 du SDAGE, les axes réalimentés n'avaient pas besoin d'un soutien d'étiages complémentaire. De nouvelles études sont en cours. Nous étudions le changement climatique sur la gestion de nos ouvrages et je pense que, dans le cadre du comité de bassin, si un jour ceci est remis sur le devant de la scène, il existera toujours un projet dans les cartons.

On ne peut pas dire que les étiages sont prioritaires par rapport aux crues. Il y avait un débit faible en 1954, il a gelé en 1955, il a plu en 1955 et cela a donné la crue de 1955 uniquement parce que cela ruisselait sur le territoire gelé.

André BRUNEL : En 1956, on pouvait traverser la Seine.

Jean-Louis RIZZOLI : Les sols étaient gelés fin 1954.

Patrick LEGRAND : C'est intéressant parce que c'est à partir du partage de ces éléments historiques que l'on arrive à la chair du quotidien. S'il y a des débats, cela vaut peut-être la peine de clarifier ensemble.

Jean-Louis RIZZOLI : Ce sont des phénomènes aléatoires et une sécheresse peut succéder immédiatement à une grande crue.

Il a été comparé les 55 millions de m³ de la Bassée aux 200 millions de m³ dans un barrage mais il faut bien voir que les 200 millions dans le barrage, c'est pour le soutien d'étiages avec un double objectif, alors qu'ici c'est un objectif unique.

Par ailleurs, on ne peut pas dire que ce ne soit pas efficace parce que, sur la Marne, tout prélèvement fait pour dériver de l'eau pour éclater les crues se fait sentir sept jours après dans la région parisienne alors que, là, c'est le premier ouvrage que l'on fait en région Ile-de-France pour l'Ile-de-France. C'est beaucoup plus proche et beaucoup plus souple d'exploitation.

Les 55 millions de m³ sont suffisants pour écrêter indirectement la crue de l'Yonne.

Patrick LEGRAND : Je crois que nous avons poussé le plus loin possible sur ce sujet pour ce soir. A d'autres occasions, nous pousserons encore plus.

Un Participant : Voici plus de 60 ans que j'habite Corbeil-Essonnes, il y avait des inondations tous les ans, peut-être moins importantes qu'en 1955, moins importantes qu'en 1982. Les réservoirs, le lac de la forêt d'Orient, beaucoup de choses ont amené beaucoup d'améliorations mais il y a peut-être quelque chose à faire naturellement.

Anciennement, les cours d'eau, les petites rivières, les affluents de la Seine, de l'Essonne étaient nettoyés. Maintenant, ils sont laissés à l'abandon. Je suis riverain de l'Essonne, nous avons envoyé des courriers au SIARCE depuis plus d'un an en mentionnant que des arbres étaient tombés dans la rivière. A ce jour, rien n'est fait.

Un Participant : (*inaudible, intervention sans micro*)

Un Participant : Par ailleurs, on a fait un PPRI, à quoi sert-il ? Des constructions en zone rouge sont réalisées à Corbeil-Essonnes ou dans d'autres communes, pourquoi ?

On déclassé des terrains actuellement classés en zone rouge pour les mettre en zone orange pour du copinage, de l'urbanisation. Si vous pouviez faire quelque chose...

Patrick LEGRAND : Je ne vais rien faire ! Je n'ai pas d'avis à donner.

La question de la gestion des chevelus, ce système de ralentissement dynamique, rentre-t-il dans vos prévisions ?

Régis THEPOT : Je peux vous apporter un élément de réponse à caractère général. Vous signalez un problème national et vous avez raison de le signaler. Cela résulte pour l'essentiel d'une question liée à notre histoire et notre droit, la question de la domanialité des cours d'eau.

La puissance publique intervient sur les territoires qu'elle maîtrise donc sur le domaine public fluvial. A partir du moment où l'on est sur le domaine privé, c'est le riverain qui théoriquement doit avoir la charge de l'entretien du cours d'eau mais il ne le fait pas ou peu et, à ce moment, la collectivité publique peut se substituer aux riverains moyennant une déclaration d'intérêt général. A ce moment-là, un syndicat de rivière doit se porter maître d'ouvrage et assurer cette mission. Théoriquement, il peut se retourner vers les riverains pour demander une contribution. Politiquement, c'est assez difficile, il ne le fait pas, il essaie de monter des systèmes de subventionnement, notamment avec l'Agence de l'eau qui est l'opérateur qui permet de financer ces actions.

Nous sommes sur du cas par cas et la situation n'est pas satisfaisante mais nous tombons sur une difficulté législative et sur notre histoire commune. Quand un terrain passe chez vous, vous n'avez pas envie que la puissance publique vienne éventuellement entretenir votre cours d'eau. Je suis gestionnaire de cours d'eau, j'aimerais qu'il y ait une espèce de servitude, même chez le privé, mais si je dis cela, je me fais lyncher par tous les propriétaires de terrain. Nous sommes sur cette difficulté.

Nous connaissons bien le SIARCE, pas dans le détail de ses actions mais c'est un syndicat qui a des moyens importants tel que nous le voyons de notre fenêtre. J'imagine que ses priorités d'action sont décidées par les élus sur proposition des services en fonction des besoins locaux.

Patrick LEGRAND : Manifestement, c'est le genre de question qu'il faut poser, que le maître d'ouvrage ne peut pas gérer seul. Le fait de la poser permet de lui rappeler qu'il faut aussi que, dans son système, il ait une certaine capacité de gestion ou d'incitation.

Je vous propose de passer à une réponse plus musclée de Monsieur l'adjoint au Maire.

Jean-François BAYLE : Il se trouve qu'en plus des différentes casquettes dont j'ai parlé tout à l'heure, j'ai également celle de premier vice-président du SIARCE (Syndicat intercommunal d'assainissement et de restructuration de cours d'eau), que Monsieur Thépot

connaît bien pour être un syndicat de gestion de rivière particulièrement performant. C'est une appellation qui a été transformée avec le temps pour permettre à la solidarité de l'amont et de l'aval de la rivière de s'exercer mais, à l'origine, c'était le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Corbeil-Essonnes. Nous avons conservé l'acronyme mais nous l'avons transformé, adapté à la réalité et à l'évolution du syndicat.

Je partage complètement votre avis, Monsieur, sur le fait qu'il faut s'occuper des affluents de la Seine aussi et qu'ils ont leur importance. Vous évoquiez une gestion dynamique des crues sur l'ensemble de l'amont. Nous essayons de faire à notre échelle, petite rivière. S'il y a 600 m³/seconde sur la Seine en temps normal, nous en avons 15 mais nous essayons également de développer le même type d'opération sur le secteur de Malesherbes pour essayer de retenir dans les marais et dans des zones peu habitées et faire de l'expansion de crue dans ce secteur pour empêcher une inondation éventuelle qui, même à Corbeil-Essonnes, ne serait pas catastrophique, qui toucherait quelques maisons, quelques berges.

Rares sont les rivières, les affluents, gérés comme l'Essonne l'est. Peut-être tombe-t-il un arbre de temps en temps, c'est la nature, les berges sont vivantes et, dans la nature, personne n'enlève les arbres. En l'occurrence, nous intervenons assez régulièrement. Vous me citez l'arbre qui vous pose problème. Ce sont des événements qui existent, c'est normal.

Je voulais insister sur le fait que la rivière Essonne était particulièrement gérée en milieu urbain, en milieu rural, et que le procès n'était pas tout à fait fondé.

Sur les opérations frauduleuses que nous entamons apparemment régulièrement concernant les permis de construire (c'est ce que j'ai cru comprendre), j'ai besoin de faits. Pour moi, le PPRI de la Seine approuvé en 2003 s'applique, il est opposable au Plan Local d'Urbanisme et est appliqué.

Je rappelle qu'un permis de construire est signé par le maire de la commune ou son délégué et est validé par les services du SIARCE, les services des remplaçants de la DDE puis par le service de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité.

Je m'inscris en faux (je regarde également Joël Roret dans les yeux à ce sujet) sur les constructions dans des zones rouges qui ne seraient pas légales, qui ne respecteraient pas le PPRI.

J'ajoute aussi que PPRI ne signifie pas interdiction de construire. Cela ne veut pas dire non plus raser ce qui existe. Il existe des endroits d'interdiction totale, des endroits où l'on a le droit de construire selon un certain nombre de critères, ne pas barrer l'expansion des crues ; si l'on fait un souterrain, on doit le rendre inondable en cas d'inondation, etc. Toutes ces choses sont respectées et à respecter.

Il y a également les bâtiments existants qui ont le droit d'être transformés selon un certain nombre de critères, si possible en améliorant ce que je viens de dire.

Faire de la prévention des risques ne veut pas dire non plus geler des situations, interdire aux villes, aux villages, aux habitants, de continuer à se développer, s'améliorer, évoluer. Un certain nombre de précautions sont prises pour empêcher de faire des bêtises. Cela doit s'accompagner de plans d'action. Nous avons sur l'Essonne également le PAPI (Plan d'Action et de Prévention d'Inondation), nous devons également mettre en place à côté des dispositions qui permettent d'éviter que la catastrophe, si elle arrive, ait trop de conséquences, mais cela ne veut pas dire que l'on doive geler une situation, couler cela dans un bloc de silicone pour que plus rien ne bouge. Ce n'est pas acceptable.

Encore une fois, ce sont des événements qui arrivent tous les vingt ans, tous les cent ans ou tous les mille ans mais on ne va pas stopper l'activité humaine parce qu'il y a un risque. On doit simplement faire en sorte de le contrôler du mieux que l'on peut. C'est la raison pour laquelle nous mettons en place des dispositifs de tous ordres.

Patrick LEGRAND : De temps en temps, je rêve comme tout le monde et je me dis qu'un bon débat public sur les questions de gestion des crues et des inondations, mais de façon globale, serait intéressant sur la région Ile-de-France et les bassins qui l'alimentent. Je glisse cela parce qu'il y a quelques élus et que c'est le type de questions qu'ils pourraient faire poser par leur ministre à notre Commission, nous accueillerions un débat public sur les crues en région Ile-de-France et les dispositifs depuis les ralentissements dynamiques jusqu'aux grands équipements, nous le partagerions ensemble et nous le mettrions sur la table.

Il y a de temps en temps à réarticuler des mondes de schizophrènes.

M. RORET : Pour répondre à Monsieur l'adjoint au Maire, j'ai suivi un permis de construire qui était en zone PPRI et la réponse de Monsieur le Maire a été que le SIARCE n'avait qu'un avis consultatif. Quand le SIARCE donne un avis, est-il respecté ou pas par le maire ? C'est simplement un rôle consultatif.

(Une intervention dans la salle, inaudible sans micro)

M. RORET : Par ailleurs, je ne parle pas des zones de PPRI, je connais bien le problème du PPRI, mais des zones rouges. D'après le PPRI, les zones rouges ne sont pas constructibles. Nous verrons ensemble. Nous fixons un rendez-vous quand vous voulez !

Un Participant, Corbeil-Essonnes : Je suis un nouvel habitant de Corbeil-Essonnes depuis deux ans, j'habite un nouvel immeuble qui a été construit le long de la Seine, en zone inondable. J'ai été parfaitement averti que j'étais en zone inondable. Dans mon dossier notarial, des documents émanant de la préfecture me donnaient tous les détails.

Cela veut-il dire que ce que l'on mettra vingt ans pour réaliser nous amènera à réduire le risque de 1910 de 21 centimètres ?

Par ailleurs, comment puis-je mesurer le risque réel de mon immeuble par rapport à ce niveau de crue prévu ? Je précise que je ne suis pas inquiet, j'habite au 4^{ème} étage !

Amélie ASTRUC : Je sais que 20 ou 21 centimètres peuvent paraître dérisoires en termes de réduction des niveaux d'eau. L'efficacité cumulée de nos quatre ouvrages existants sur une crue identique à celle de 1910 est de 70 centimètres. Nous ne sommes même pas à 20 centimètres par ouvrage. L'ouvrage de la Bassée à lui seul occasionne 21 centimètres. En fait, il convient de prendre en compte l'action cumulée de tous ces ouvrages qui permet de réduire de manière significative ces niveaux de crue ; 21 centimètres, cela peut paraître peu mais c'est énorme au niveau de la protection.

De plus, ce sont des échelles variables, les abaissements des niveaux sont de l'ordre de 20 à 50 centimètres selon le type de crue car aucune ne se ressemble et l'aménagement aura une action différente sur chaque type de crue.

Régis THEPOT : Pour l'évaluation du risque de votre immeuble, il faut regarder le PPR pour voir dans quelle zone vous vous trouvez, donc évaluer le risque prévisible en hauteur et en vitesse. Après, on peut imaginer des mesures de réduction de la vulnérabilité de votre immeuble. On a évoqué le PAPI, le SIARCE, il pourrait y avoir des actions le long de l'axe Seine. Si vous avez une chaudière collective en rez-de-chaussée et que vous risquez d'avoir un

mètre d'eau, il serait intelligent de prendre des mesures, de cuveler ou de remonter l'électricité pour éviter un gros dommage en cas d'inondation.

Sur certains bassins, notamment celui de la Loire, nous essayons d'avoir des mesures collectives pour réduire ce risque et appuyer les syndics, les copropriétés pour qu'elles mènent ces actions, les particuliers et surtout les acteurs économiques parce qu'ils ont une rentabilité plus rapide et un retour sur leur police d'assurance, ce qui n'est pas le cas sur celle des particuliers.

Il existe une obligation d'assurance en France. Vous êtes particulier en France aujourd'hui, en zone à risque ou pas, vous êtes assuré et l'assureur n'a pas le droit de vous faire payer une surprime en tant qu'individu si vous êtes dans une zone à risque, sauf si vous vous y êtes mis sciemment.

(Intervention dans la salle sans micro)

Régis THEPOT : Il y a une confusion. Si vous avez un dossier de ce type, montrez-le-nous car il existe un principe de solidarité nationale. Vous confondez deux notions.

Je parle de l'assurance en général. Après, en cas de catastrophe naturelle sur une commune, des dispositions sont prévues par la loi, notamment un arrêté de catastrophe naturelle qui permet de mobiliser le fonds de solidarité nationale géré par la Caisse centrale de réassurance. Sur votre police d'assurance voiture et habitat, il existe une surprime qui permet de collecter au niveau national un fonds.

Un Participant : Que ce soit dans une habitation neuve ou une habitation ancienne, l'assurance vous assure mais ne vous couvre pas dans la zone du PPRI jusqu'à hauteur du PHEC. Si vous avez un dégât, vous n'êtes pas couvert. Pour la Seine, il a été approuvé le 20 octobre 2003, on avait cinq ans pour se mettre en conformité, jusqu'au 20 octobre 2008.

Patrick LEGRAND : C'est un peu marginal par rapport à notre discussion, cela me paraît assez compliqué.

Régis THEPOT : Il y a une confusion. Effectivement, en tant que particuliers, nous ne sommes pas assurés contre les catastrophes naturelles, nous ne le sommes que s'il y a un arrêté de catastrophe naturelle qui permet de mobiliser le fonds CatNat perçu sur les différentes polices d'assurance.

Jean-François BAYLE : Je prends ma casquette d'agent d'assurance. Le risque d'inondation n'est pas assurable parce que c'est un risque certain. Un assureur n'assure que des risques aléatoires. En 1980, les grandes inondations de la Saône ont provoqué des désastres et, comme les temps avaient changé, les habitants protestaient contre le fait qu'ils n'étaient pas assurables. On a inventé en 1981-82 le risque de catastrophe naturelle, on a imposé à tous les assurés d'être prélevés de 7 % de prime supplémentaire pour garantir un risque catastrophe naturelle.

Ce risque catastrophe naturelle est mis en œuvre quand l'Etat décrète une catastrophe naturelle. Il le décrète dans 99 % des cas, il faut qu'un certain nombre d'habitations soient touchées. Si une habitation est touchée dans une commune, il n'y aura pas de décret de catastrophe naturelle parce qu'on pourra dire qu'on a mis la maison où il ne fallait pas.

Le fait d'être dans une zone PPRI alors qu'on n'y était pas ne change rien. Si votre maison était là avant, il n'y a aucun problème.

Concernant les 20 centimètres dont Monsieur parlait, c'est important. On a montré tout à l'heure un histogramme avec toutes les inondations : la crue de 1910, la crue de 1955 qui était importante, la crue de 1982 qui était moyenne. Entre ces crues de 1910, de 1810 et de 2035 s'il y en a une, il existe une succession d'autres crues. Il est donc peut-être plus important de se mettre à l'abri de crues qui reviennent tous les dix ans que de chercher à se mettre à l'abri d'une crue centennale ou millénaire. C'est ce qui est recherché aussi.

Vous parliez de l'addition de toutes les réserves que vous faites, même pour nous, 25 centimètres, c'est très important, cela nous met à l'abri au moins pendant plusieurs décennies de ce risque majeur.

Un Participant : Je poserai une question primitive par rapport au graphique des coûts. Il n'y avait pas l'échelle de temps, on ne sait pas si ce sont des coûts annuels. A la limite, cela devient secondaire.

Cette réunion est révélatrice. Nous avons affaire ici à un représentant du maire qui nous dit qu'il est en même temps représentant d'un syndicat intercommunal et représentant des assureurs. A Corbeil-Essonnes et ailleurs, l'actualité nous a montré que beaucoup de permis de construire avaient été donnés, malgré les précautions ou les pseudos précautions, dans des zones sujettes à des catastrophes naturelles, et chaque fois on nous annonce que les contribuables et les assurés devront payer un peu plus pour couvrir les impérities de ceux qui ont pris les décisions, qui eux ne sont jamais responsables.

Ici, on a construit depuis 1995 un certain nombre de logements en zone que l'on sait inondable. J'ai été adjoint au maire à l'environnement en 1995 et 1996, je me suis occupé à l'époque des prémices du Plan de Protection des Risques de la Seine, je sais qu'après cela a été complètement abandonné et qu'on a laissé libre cours aux investisseurs, notamment à côté de la piscine de Corbeil, zone inondable.

Patrick LEGRAND : Nous sommes un peu loin de notre sujet.

Le Participant : Pas du tout !

Patrick LEGRAND : Nous pouvons faire une réunion publique sur ces questions si vous le souhaitez mais, là, nous sommes loin de la Bassée.

Le Participant : Pas du tout ! La Bassée, c'est pour protéger les zones inondables en aval. Cela veut dire qu'un certain nombre d'élus sont capables de l'anticiper et de défendre un projet pour défendre des investissements réalisés pour des promoteurs parfaitement illégitimes à mes yeux en disant : « On défend la protection en amont pour que cela ne coûte pas en aval. »

C'est un débat tout à fait actuel.

Patrick LEGRAND : Sous cet angle-là, oui, c'est la cohérence globale des mesures, je suis de votre avis.

Le participant : Tant qu'on ne me donnera pas des arguments objectifs (c'est-à-dire qu'on ne défend pas tout et son contraire), d'accord pour votre projet. J'irais même un peu plus loin : comment seront indemnisés les propriétaires des terrains en aval que l'on gèlera ?

C'était un débat au ministère de l'Environnement sous Lalonde, nous en avons pas mal discuté à l'époque. Je sais de quoi je parle : le problème de l'indemnisation des terres gelées,

des terres agricoles qui ne pourront pas devenir constructibles. Que paieront les urbains aux ruraux en amont pour protéger leur bien ? C'est un vrai débat public.

Patrick LEGRAND : C'est dans le débat.

Le participant : Cela n'a pas été abordé du tout ce soir.

Patrick LEGRAND : Cela viendra. Nous avons quatre mois pour aborder ces questions. Abordez-les !

Le participant : Si un certain nombre d'élus défendent des ouvrages qui coûtent très cher en aval pour défendre ce qu'ils ont construit, il y a là une contradiction. Dans le Var ou en Vendée, le permis de construire avait été signé par les préfets. Après, le citoyen ne peut pas s'y retrouver. Vous et nous servirons de caution si, dans le débat, on ne le met pas sur la table.

Patrick LEGRAND : C'est exactement dans le débat. Je n'avais pas très bien perçu la façon dont vous vouliez arriver aux conclusions.

Il y a la question de la cohérence globale des décisions d'une certaine multitude d'acteurs et la question de la responsabilité aval/amont et de la responsabilité financière.

Amélie ASTRUC : J'ai saisi votre question concernant le gel éventuel des terres qui seraient situées au niveau de l'emprise du projet. Nous n'avons pas abordé cette problématique parce qu'il fallait tenir le délai de la présentation et, étant à Corbeil-Essonnes dans une région à l'aval du territoire du projet, ce sont plutôt des sujets que l'on aborde dans les réunions locales et qui impactent directement les riverains.

Il ne s'agirait pas de plans d'eau permanents. Cet ouvrage serait utilisé de l'ordre de deux à trois semaines tous les cinq à six ans. Le reste du temps c'est-à-dire l'immense majorité du temps, ces espaces ne seraient pas inondés, ils seraient secs et les usages seraient maintenus.

Quels seraient ces usages ?

- L'extraction de granulats : cinq ou six exploitants de carrière interviennent pour l'extraction de sable et de granulats alluvionnaires.
- Les espaces agricoles qui représentent 10 % des espaces endigués.
- La sylviculture, étangs, activités de pêche, chasse et loisirs.

Nous avons pris en compte cette problématique. Les usages seraient maintenus à l'intérieur de ces espaces moyennant des adaptations des matériels et des équipements existants qui sont vulnérables aux inondations, et bien évidemment des indemnités et des mesures de compensation financière.

La grande majorité du temps, tout est conservé à l'intérieur de ces espaces, puis vient une crue majeure, la décision de remplir l'ouvrage est prise, on prévient les gens par des systèmes de prévention et d'alerte. Les espaces endigués sont évacués, ils se remplissent progressivement et, une fois la crue passée, les espaces se vidangent et une fois qu'ils ont été nettoyés et remis en l'état, le carrier peut à nouveau exploiter sa parcelle, l'agriculteur son terrain moyennant des nettoyages, des indemnités qui seraient liées à ces inondations.

Le financement est un autre sujet.

Régis THEPOT : Je vais répondre par rapport au financement et à la cohérence. Vous avez raison, il faut que cette politique soit cohérente mais nous ne sommes pas dans un monde rêvé, nous sommes dans un monde dans lequel s'entrechoquent de très nombreuses politiques publiques sur un même territoire.

Vu par un aménageur de rivière, la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Des urbanisations se sont faites, elles continuent à se faire sans prendre en compte correctement le risque inondation. Maintenant, c'est un état de fait. On peut collectivement chercher à savoir qui est responsable mais est-ce que cela améliorera collectivement notre prévention si le risque doit venir ? Nous sommes sur un autre registre.

Les politiques publiques forment un ensemble, une chaîne de mesures. Je ne donnerai qu'un seul exemple : aujourd'hui, dans le cadre de l'application de cette directive européenne, l'Europe qui est très présente sur tous nos dossiers, qu'on l'accepte ou pas, c'est la réalité objective des gestionnaires que nous sommes ici, nous demande de définir des mesures de gestion du risque inondation.

Une procédure démarre dont vous allez entendre parler en tant que citoyens, il y aura une évaluation préliminaire du risque inondation. Sur l'évaluation préliminaire du risque inondation, les services de l'Etat demandent à ne pas prendre en compte les protections apportées par des ouvrages hydrauliques. Nous avons nos lacs réservoirs. A l'aval des ouvrages (l'agglomération de Troyes ou d'autres), les services de l'Etat disent qu'on fait comme si ces ouvrages n'existaient pas car il se peut qu'il y ait un problème un jour.

Ce n'est pas une incitation, ce n'est pas pousser au crime d'avoir des ouvrages qui assurent une protection, les services de l'Etat eux-mêmes restent prudents par rapport au fait qu'il peut toujours se passer quelque chose mais la réalité est que ces ouvrages existent et que l'amélioration est là l'essentiel du temps.

C'est ce qu'il faut rechercher dans toutes les mesures : information, sensibilisation, gestion préventive de l'alerte, alerte, gestion de la crise, post-crise, mesures structurelles, non structurelles. C'est un ensemble complexe qu'il faut avoir le plus cohérent possible. Je pense que les nouveaux outils européens apporteront progressivement cette cohérence même si Paris ne s'est pas fait en un jour.

Sur la question du financement que vous nous posez, que nous nous posons aussi, qui était posée par les journalistes au lancement de la conférence de presse, qui était posée aussi à VNF, l'autre maître d'ouvrage, je réponds que le débat public participe à la mise au point de ce plan de financement.

Nous n'avons peut-être pas insisté sur le fait que si nous portons aujourd'hui le projet de la Bassée, c'est au nom de la population, de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région Ile-de-France. C'est un projet collectif dans sa définition. Il est inscrit dans ce que l'on appelle le Plan Seine (nous avons quelques grands plans de fleuve en France, Loire, Rhône, Seine, etc.), nous vous montrons l'une des actions fortes du Plan Seine qui se terminera en 2013.

La vraie question du débat public, à l'issue de ce débat, notamment pour l'EPTB Seine Grands Lacs qui devra se positionner avec ses partenaires, c'est de savoir si l'on continue ce projet ou pas. On pourrait très bien l'arrêter parce que les gens sont contre, etc., mais, d'un autre côté, il y a une attente, des élus qui poussent, une population qui est inquiète, les médias incitent à y aller. La réponse politique dans ce scénario est que la Bassée devient une opération majeure de la prochaine étape du Plan Seine 2014-2020. C'est une opération qui sera inscrite comme une priorité nationale du Plan Seine.

Au niveau d'un pays comme la France, il s'agit de dégager 500 M€ par rapport à un risque dont le dommage serait de 50 Md€ tout compris, avec les réseaux, etc. ; bien que le risque soit faible, le débat politique est là. C'est faisable à l'échelle de notre pays.

Nous verrons si cela sera inscrit ou pas sachant que, dans le Plan Seine, il y aura aussi des financements européens, des emprunts. Nous avons une perspective à l'heure actuelle qui essaie d'avoir les opérateurs de réseau. Nous n'avons peut-être pas assez insisté, nous insisterons probablement plus à l'aval, mais ce projet a un impact sur la RATP, la SNCF, le réseau RER, sur EDF, pourquoi ne pas faire financer aussi cette opération par ces grands opérateurs. Le lac Aube a été financé par EDF parce que la centrale nucléaire de Nogent était à l'aval. Ils avaient un intérêt direct à ce que nous réalisions cet ouvrage.

Ce montage financier est encore à imaginer mais les grands principes sont l'Europe, l'Etat, l'Agence de l'eau. L'objectif de restauration écologique du site s'inscrit totalement dans les politiques prioritaires de l'Agence de l'eau. Nous espérons, si ce projet se réalise, que l'Agence de l'eau financera fortement tout le volet restauration environnementale du site ; c'est logique parce que l'Agence de l'eau perçoit l'argent sur nos factures d'eau et il est logique qu'elle puisse y participer.

Ensuite se pose la question du fonctionnement. Nous sommes conscients que ce chiffre est relativement fort à l'heure actuelle, nous préférons être prudents dans l'affichage. Il y a 55 kilomètres de digues, cela fait beaucoup, nous avons aussi un ouvrage avec beaucoup d'équipements, une capacité de pompage de 230 m³/seconde, ce n'est pas rien, ce sont de grosses capacités de pompage, cela nécessite un gros entretien.

Nous imaginons aussi (mais cela peut évoluer dans notre pays d'ici 2014-2015), puisque nous avons des besoins nationaux de financement de la politique française de gestion des inondations qui sera déduite de la Directive européenne, mettre en place quelque chose qui existe actuellement sur le bassin de l'Oise mais à une échelle plus réduite pour un ouvrage dit de ralentissement dynamique de capacité plus faible, c'est-à-dire mettre en place une redevance pour service rendu répartie à l'aval. A priori, on aurait plutôt l'idée de répartir cela auprès des communes à l'aval mais suivant des critères à débattre et à construire. Cela peut être les enjeux en zone inondable, les rives, les surfaces, beaucoup de choses.

Un Participant : Il est indiqué « Décomposition du coût de fonctionnement », est-ce annuel ?

Régis THEPOT : Oui.

Le Participant : Estimé sur combien d'années ? Quand on me dit 48 % d'entretien maintenance, si c'est la première année, je trouve cela un peu excessif. Si c'est estimé sur 10 ou 15 ans, en moyenne pondérée, cela peut se comprendre mais là, cela ne veut rien dire, on nous prend pour des niais ! 22 % de renouvellement si c'est la première année, je vais râler !

Ce schéma est trompeur. Pour moi, cela ne veut rien dire. Ou alors il faut indiquer « coût annuel estimé sur 20 ans d'exploitation » mais précisez-nous les données ! Là, vous nous montrez un schéma très joli mais qui ne veut rien dire.

Amélie ASTRUC : La décomposition du coût de fonctionnement fait apparaître des coûts d'entretien et de maintenance estimés à 48 % du montant total des coûts de fonctionnement. Ce sont des durées variables, je ne les ai pas en tête. Je pourrai vous apporter la réponse plus tard mais cela a été estimé au moins sur des durées de 5 à 10 ans et, de manière générale, les coûts d'entretien et de fonctionnement ont été calculés sur des durées de 30 à 50 ans quand on parle du renouvellement des équipements.

Il convient de distinguer la maintenance et l'entretien classique, qui ont été déterminés sur des périodes d'environ 30 ans, du renouvellement des équipements, des pompes, des armoires électriques dans les locaux techniques, des voiries et digues, et, là, les amortissements ont été prévus sur des durées variables de 20 à 50 ans voire 75 ans :

- Renouvellement des voiries tous les 30 ans,
- Remplacement des pièces mécaniques, des pompes, des équipements électriques,
- Reprise du génie civil des stations de pompage tous les 20 à 50 ans,
- Remplacement des vannes, reprise du génie civil des stations de vannage tous les 50 à 75 ans.

Le Participant : Vous avez là des durées variables.

Amélie ASTRUC : Parce que les équipements ne se renouvellent pas forcément au même rythme.

Le Participant : Je suis d'accord avec vous mais votre schéma avec les belles couleurs...

Amélie ASTRUC : Il englobe tout cela, c'est annualisé sur cette période, amortissements inclus.

Le Participant : Indiquez une échelle moyenne ou alors vous voulez tromper votre monde ! Indiquez une estimation de temps.

Patrick LEGRAND : Vous avez raison, il faut clarifier. Ils ne cherchent pas à tromper leur monde, nous les aidons progressivement à clarifier les informations qu'ils nous donnent, c'est tout. Il n'est pas utile de chercher la petite méchanceté.

Le Participant : Je n'ai pas dit qu'ils cherchaient à tromper leur monde mais que leur schéma était trompeur et que, par là même, le débat était biaisé parce que le pauvre citoyen de base à qui vous avez le courage de vous adresser ne comprend pas ce qu'on lui présente.

Patrick LEGRAND : Le débat le plus biaisé est celui qui n'a pas lieu ! Là, nous avançons mais il faut le faire ensemble et posément, et pas de façon agressive.

Un Participant : Je ne suis pas agressif, je vous dis comment on peut le ressentir, je ne vous dis pas que vous l'avez voulu comme tel.

Je suis tout à fait favorable à ce genre de projet, ce que l'on appelle les zones d'expansion des crues, à condition qu'elles ne soient pas la mainmise de l'urbain sur le rural comme c'est trop souvent le cas, mais qu'il y ait une réflexion commune et que l'on n'oppose pas de nouveau la protection des biens de ville par rapport au pauvre paysan qui gèlera ses terres.

Que l'on paye une taxe urbaine pour protéger ses propres biens en indemnisant les paysans, cela ne me dérangerait pas.

Régis THEPOT : Je n'ai pas pris l'observation comme une critique très forte, Monsieur a raison, nous devons être plus précis sur ce transparent. Le renouvellement comprend l'amortissement. Dans nos coûts d'exploitation actuels sur nos lacs, nous n'intégrons pas les coûts d'amortissement, et c'est bien l'un des problèmes de financement que nous avons à

l'heure actuelle, nous devons arriver à dégager une capacité de financement du renouvellement de nos ouvrages.

Nous avons d'autant moins voulu tromper le public que nous aurions pu le supprimer et afficher des coûts de fonctionnement plus faibles, comparables à nos coûts de fonctionnement actuels. Au contraire, nous l'avons inclus pour montrer que ce serait sans doute plus coûteux que le fonctionnement actuel de nos ouvrages.

Enfin, on parle de coût de fonctionnement prévisionnel pour un ouvrage qui fonctionnerait au mieux en 2020, c'est-à-dire dans dix ans, que l'on pourrait éventuellement adapter à l'issue du débat public comme le Président Legrand l'a souligné au début du débat.

De grâce, gardons cela en perspective et remettons en perspective ce montant annuel avec le montant prévisionnel des dommages qui est de l'ordre de quelques dizaines de milliards d'euros. C'est un peu comme l'assurance, après coup on regrette de ne pas s'être assuré. Il ne faudra pas venir nous dire que l'on aurait pu avoir l'ouvrage...

Patrick LEGRAND : Pas de menaces !

Nous avons avancé, y compris sur la clarification des éléments économiques. Y a-t-il une question ?

Les questions ont été denses, lourdes, très précises. Elles ont porté sur la gestion, l'articulation d'un tel équipement avec l'évolution du climat. Quelques questions périphériques vous ont interpellé Monsieur l'adjoint au Maire et ont interpellé la commune. La question du financement a été esquissée pour la première fois. Les pistes et les hypothèses ont été abordées, ainsi que la question de la gestion générale du système hydraulique. Nous avons bien réfléchi ensemble.

Vous retrouverez tout ce qui a été dit sur le verbatim. Je ne doute pas qu'il y aura des questions à partir du verbatim parce que personne, même les experts, ne devrait répondre immédiatement, il faut laisser le temps de la réflexion. N'hésitez pas à poser des questions par Internet mais également par écrit et à les envoyer par la poste. Nous essayons d'y faire répondre les acteurs et notamment le maître d'ouvrage dans des délais courts.

Je vous remercie d'avoir fait avec nous ce petit exercice de démocratie technique qui pose encore quelques questions. Ce n'est pas encore totalement entré dans les mœurs mais cela vient. Quand vous verrez le résultat, j'ai l'impression que vous serez étonnés. Souvent tout le monde est étonné, que l'on soit élu, maître d'ouvrage ou simple citoyen.

Un compte rendu de la Commission Particulière sera rendu public.

Un Participant : Je suis un habitant de Corbeil-Essonnes depuis presque toujours, j'ai bien connu la région de la Bassée pour avoir eu un membre de ma famille qui était dans le groupe Chausson avec le centre de loisirs à côté. J'ai vu la construction de la centrale de Nogent en 1986 pour avoir aussi de la famille qui y travaillait.

J'ai connu ce projet en 2003, on parlait simplement de créer des polders sur la zone en aval de Bray-sur-Seine. On parle aujourd'hui d'un canal à grand gabarit. Je me demande si on ne va pas un peu plus enlever la région en amont de ces polders d'où la nécessité d'un canal à grand gabarit pour évacuer l'eau plus facilement.

Je me pose des questions sur le rajout de ce canal à grand gabarit.

Ensuite, je suis très étonné que ce projet n'ait pas avancé plus vite. On nous parle de 5 M€ par an d'entretien qui permettraient d'économiser des sommes en termes de milliards en cas de crue.

Si Corbeil-Essonnes est inondée, cela ne changera pas la vie de Monsieur qui habite au 4^{ème} étage mais peut-être qu'il faudra refaire une chaudière dans sa résidence. J'habite en zone inondable, si je suis inondé, je n'aurai pas d'électricité, pas de chauffage. Il y aura du fuel partout dans les rues, dans le sous-sol, les égouts déborderont, tout sera sens dessus dessous chez moi, je n'aurai probablement pas d'eau courante, de gaz et d'électricité pendant plusieurs mois. Ce sont des choses auxquelles il faut penser.

Personnellement, je suis très favorable à ce projet. J'ai entendu surtout des questions économiques, des questions de débat public, mais j'aimerais que l'on insiste sur le comment. Vingt centimètres, ce n'est pas beaucoup, mais c'est la vie de centaines de milliers de personnes en Ile-de-France qui peut pâtir d'une inondation. Même si l'on diminue de vingt centimètres, cela épargnera peut-être des dizaines de milliers d'habitations.

Concernant Corbeil-Essonnes, il y a toujours des polémiques, c'est une ville particulière. Monsieur Bayle, j'ai déjà eu l'occasion de vous croiser, je suis très étonné que les élus de Corbeil-Essonnes ne soient pas plus présents parce que c'est un problème crucial pour notre ville. Nous passons tous les jours sur la Seine, nous la voyons tous les jours. A l'occasion des inondations, les berges sont abîmées. Il y a quantité de conséquences auxquelles on ne pense pas.

Monsieur Bayle, vous dites que beaucoup de choses sont faites, j'ai confiance dans votre gestion des affaires, dans la gestion du SIARCE et dans beaucoup de choses mais ce n'est pas l'impression que nous avons. Une personne parlait d'un plan qui devait être mis en place depuis 2008, ce n'est toujours pas fait, je suis très étonné.

Patrick LEGRAND : Merci. Vous concluez mon intervention mais vous avez posé quelques questions quand même.

Amélie ASTRUC : Par rapport au canal, il convient de distinguer les deux projets. Nous ne l'appelons plus polder mais le principe est exactement le même. Nous appelons cela plutôt des polders d'urgence, c'est-à-dire des terres sèches la plupart du temps et que l'on vient noyer au moment d'un pic de crue. C'est ce qui existe sur le Rhin, sur l'Oise et l'Aisne, sur la Meuse. Nous avons déjà de nombreux exemples.

Il y a ce deuxième projet aussi porté par Voies Navigables de France sur la mise à grand gabarit entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine. Comme l'expliquait Benjamin Airaud, les deux projets sont totalement indépendants l'un de l'autre, ils sont également compatibles. Cela veut dire que l'un peut se faire et pas l'autre, ou l'autre peut se faire et pas l'un, ou aucun des deux, ou tous les deux en même temps.

Ils sont compatibles puisque le projet de mise à grand gabarit ne risque pas d'aggraver des écoulements en période de crue, il a donc une neutralité hydraulique. Notre projet a la même efficacité, que le projet de VNF se fasse ou pas. Ce sont des projets complètement indépendants qu'il ne faut pas totalement scinder.

Un Participant : Vous dites que les projets sont totalement indépendants en termes de génie civil probablement, de budget...

Amélie ASTRUC : De tout !

Le Participant : Quand le gros de l'eau arrive, qu'il y ait un canal avec une plus grande largeur qui passe de plus gros débits ou qu'il n'y en ait pas, cela change les choses. Vous dites que c'est indépendant, je veux bien vous croire, mais pourriez-vous me donner un argument qui m'explique en quoi cela n'a aucune influence sur la capacité de ces réservoirs dans la zone à absorber de l'eau ou à en remettre tout doucement ?

Amélie ASTRUC : Je vais laisser la parole à Benjamin Airaud qui va vous expliquer.

Benjamin AIRAUD : On parle d'une mise à grand gabarit, elle se compose de deux aménagements. Un travail est fait sur la Seine (ce n'est pas une canalisation) entre Bray-sur-Seine et Villiers-sur-Seine. Ensuite, vous avez la réalisation d'un nouveau canal à grand gabarit. Ce canal serait au raccordement des casiers qui ont été creusés lors de la réalisation de la centrale nucléaire.

Un canal à grand ou petit gabarit ne fait pas transiter les crues. Il n'y a pas de débit dans un canal. En cas de crue, des écluses de garde se mettent en place pour éviter de faire transiter des volumes hydrauliques et du débit.

Le Participant : Sur le canal dont vous parlez, il n'y a pas de circulation de péniche ?

Benjamin AIRAUD : Je parle de la circulation de l'eau, pas des péniches.

Le canal est plein d'eau. Les casiers actuellement en eau seraient reliés et permettraient de faire transiter les péniches. En quelque sorte, vous aurez un nouveau canal à grand gabarit parallèle au canal existant, et un aménagement sur la Seine d'environ 17 kilomètres qui, contrairement à ce qui avait pu être envisagé dans les années 80 et qui aurait amené ces désordres dont vous parliez (accélération de crue, débit plus important en aval), respectera le cours actuel de la rivière et n'aura pas de modification sur les débits, sur les vitesses hydrauliques et donc l'écoulement des crues.

(Intervention dans la salle hors micro)

Benjamin AIRAUD : Je vous passerai un dossier sur le sujet.

Patrick LEGRAND : Nous aurons quelques réunions sur le sujet. Nous allons prendre votre adresse pour vous envoyer le dossier du maître d'ouvrage. Nous avons décidé qu'à chaque réunion de ces débats publics, il y aurait toujours le dossier de l'autre maître d'ouvrage.

Le 29 novembre, nous sommes à Gouaix sur les questions d'environnement, et je ne doute pas que les questions d'hydraulique seront à nouveau posées. Nous reviendrons périodiquement sur ces questions. Cela vous permettra d'aller un peu plus loin sur ces interrogations.

Pouvons-nous considérer avoir fait le tour ce soir ? A la fin du débat public, le dossier du maître d'ouvrage sera totalement transformé car il sera constitué du dossier, de l'ensemble des verbatim et du compte rendu, des cahiers d'acteurs et de toutes les questions/réponses.

La prochaine réunion pour nous aura lieu à Sourdon jeudi prochain. Il s'agira d'un exercice particulier, une réunion thématique et commune en présence des deux maîtres d'ouvrage sur les questions agricoles (terroir, production et commercialisation ou transport).

Ensuite, nous aurons une réunion mardi prochain à Gouaix sur les enjeux environnementaux. Nous reviendrons à Marolles-sur-Seine sur le projet Grands Lacs de Seine sur « Projet et usages du territoire ». Quand on utilise ces territoires, on rend des

projets faciles et d'autres moins, on manipule l'avenir. J'espère que nous réfléchirons ensemble sur ces questions.

Ce calendrier est à peu près stable dans sa structure mais il peut bouger de temps en temps. Je vous conseille de le vérifier de temps en temps sur Internet ou de demander qu'on vous l'envoie. Le débat public se clôturera le 17 février. Nous aurons l'occasion de dire ce que nous avons entendu et de vous présenter les premières esquisses de notre rapport d'activité et de notre compte rendu.

Merci. Bon courage. Monsieur l'adjoint au Maire, je pense que l'on peut faire d'autres réunions publiques avec des garants pour que cela fonctionne mieux sur des thématiques dont nous en avons vu quelques-unes.

Merci et bonsoir.

(Fin à 22 h 45)